

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

11 JANVIER 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 11 JANVIER 2022 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)	4
1.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ordinaire en 2021»	4
1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Rencontre avec les directions de l'enseignement fondamental»	6
1.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Réussite des élèves en temps de Covid-19».....	12
1.4 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs intitulée «Baisse spectaculaire du nombre de redoublements»	12
1.5 Question de M. Jean-Philippe Florent intitulée «Leçons à tirer des indicateurs de l'enseignement»	12
1.6 Question de M. Matteo Segers intitulée «Actualité concernant le secteur de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)».....	17
1.7 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs intitulée «Octroi du barème 501 aux enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»	17
1.8 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Manifestation des enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et accès au barème 501»	17
1.9 Question de M. Sadik Köksal intitulée «Formation théorique et pratique des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles au cyclisme et à la trottinette».....	21
1.10 Question de M. Jean-Philippe Florent intitulée «Non-discrimination des enfants non vaccinés»	23
1.11 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Pertes financières des écoles dans les banques»	24
1.12 Question de M. Michele Di Mattia intitulée «Priorité à l'inscription donnée aux élèves néerlandophones dans l'enseignement flamand»	26
1.13 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Fonctionnement et réforme de l'alternance»	27

1.14	Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Soutien aux enseignants pour l'enseignement hybride et la création d'espaces à la disposition des élèves dans les écoles».....	29
1.15	Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Charge de travail des élèves en période d'enseignement à distance et hybride et évaluation des examens de décembre».....	29
1.16	Question de Mme Sophie Pécriaux intitulée «Appels à projets pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement chez les jeunes»	31
1.17	Question de Mme Jacqueline Galant intitulée «Actions contre le harcèlement»	31
1.18	Question de M. Michele Di Mattia intitulée «Tables rondes de l'enseignement spécialisé»	35
1.19	Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Service des équivalences de diplômes: accessibilité et simplification des procédures»	37
1.20	Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Implantation d'une maison de détention à proximité directe d'une école»	39
1.21	Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Utilisation de l'enveloppe de deux millions d'euros de la Croix-Rouge de Belgique pour les élèves sinistrés».....	41
1.22	Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Réforme de l'enseignement qualifiant».....	42
1.23	Question de M. Nicolas Janssen intitulée «Implication des pairs-aidants dans les programmes de prévention».....	44

2 Ordre des travaux

46

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h50.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Classement des implantations de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire ordinaire en 2021»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d’assurer à chaque élève des chances égales d’émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité prévoit en son article 4 que le gouvernement arrête avant le 28 février de chaque année le classement de toutes les implantations de l’enseignement fondamental et secondaire ordinaire pour ensuite octroyer les périodes professeurs ou les capitaux-périodes et des crédits supplémentaires aux implantations qui peuvent en bénéficier. Lors de sa séance du 16 juin 2021, le gouvernement s’est accordé sur ce classement.

Madame la Ministre, quand le classement 2021 et l’octroi de périodes et de budgets complémentaires ont-ils été communiqués officiellement aux pouvoirs organisateurs et aux écoles? Pouvons-nous disposer de ce classement? D’après votre réponse à ma question du 18 mai dernier, le gouvernement a modifié l’arrêté du 19 juillet 2017 établissant le choix des variables et la formule de calcul de l’indice socio-économique (ISE) de chaque secteur statistique, en application de l’article 3 du décret du 30 avril 2009. Pouvez-vous nous indiquer à quelle date la décision a été prise? Ces modifications ont-elles eu une incidence concrète sur ce classement? Dans l’affirmative, pouvez-vous nous faire part de l’analyse de cet impact?

Quelles sont les évolutions constatées lors de l’établissement de ces classements entre 2020 et 2021 en ce qui concerne les changements de classes, d’une part pour l’enseignement fondamental et, d’autre part, pour l’enseignement de manière globale en Fédération Wallonie-Bruxelles, par zone et par réseau d’enseignement? Quelle est la répartition des périodes et des crédits complémentaires octroyés pour l’enseignement fondamental et pour l’enseignement de manière globale en Fédération Wallonie-Bruxelles, par zone et pour chaque fédération de pouvoir organisateur? Enfin, comment analysez-vous l’évolution des moyens complémentaires que sont les périodes et crédits entre les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Le décret du 30 avril 2009 prévoit effectivement des délais pour la communication des classements et des

moyens de l'encadrement différencié. Le classement des implantations doit normalement être arrêté par le gouvernement avant le 28 février et les moyens et périodes doivent en principe être communiqués aux écoles bénéficiaires pour le 15 avril. Cependant, à ce jour – malheureusement, l'année 2021 n'y a pas fait exception –, les services du gouvernement n'ont jamais pu tenir ce délai du 28 février pour l'adoption de l'arrêté des classements des implantations bénéficiaires de l'encadrement différencié.

Le rapport de la direction d'exploitation des données relatif au nouveau calcul des ISE et le manuel technique m'ont été transmis le 25 janvier afin de solliciter mon accord sur la formule. Les travaux de validation des ISE dans l'application ACISE dédiée à cet effet ont pu débuter le 10 février 2021. Ils ont été validés le 1^{er} mars pour l'enseignement fondamental ordinaire et le 2 mars pour l'enseignement secondaire ordinaire.

L'Inspection des finances (IF) a été sollicitée le 2 mars 2021 pour remettre un avis sur le projet d'arrêté. Malheureusement, ce dernier n'a été remis que le 10 mai. Les services de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) n'ont cependant pas attendu l'adoption de l'arrêté par le gouvernement pour calculer les moyens et périodes de l'encadrement différencié pour l'année scolaire 2021-2022 afin de respecter malgré tout le délai du 15 avril. Les moyens et périodes étaient donc bien prêts à être communiqués aux écoles pour le 15 avril. Avec mon accord, les services de la DGEO ont donc communiqué le 7 mai 2021 les moyens et périodes aux écoles sous réserve de l'adoption du classement «encadrement différencié» par le gouvernement.

Le classement complet des écoles est disponible en annexe de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juin 2021 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, publié au Moniteur belge le 9 juillet 2021.

Pour vous faciliter la tâche, Madame la Députée, je vais le joindre en annexe de la présente réponse. Les coefficients ont été mis à jour sur la base des dernières données récupérées à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS). Ils sont similaires à ceux calculés en 2020. Les changements d'ISE sont principalement dus à des changements de populations scolaires et non de formules. Ils montrent que 90 % des établissements scolaires ont changé d'une classe au maximum et que 97 % d'entre eux ont changé de deux classes maximum, ce qui peut être interprété comme une bonne stabilité.

En annexe à la réponse, j'ai également ajouté une série de chiffres relatifs à vos différentes questions; ils auraient été fastidieux à énumérer tels quels. Nous vous communiquons ces annexes pour que vous disposiez de tous les tableaux. Par ailleurs, les chiffres détaillés relatifs à l'année scolaire 2021-2022 et l'analyse de leur évolution par rapport à l'année précédente 2020-2021 ne m'ont

pas encore été fournis par l'administration. Je ne manquerai pas de vous les transmettre dès leur réception.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – La question, qui date de l'été dernier, porte effectivement sur un sujet très technique. Y répondre est néanmoins essentiel, car il était important de faire un état des lieux en vue de la prochaine année scolaire.

La difficulté, pour les écoles, d'obtenir les périodes auxquelles elles ont droit est croissante d'année en année. J'entends que le travail a été fait de votre côté et que l'IF a pris plusieurs mois pour traiter la question, ce qui a tout retardé. Nous devons raccourcir au maximum ces délais.

J'analyserai plus en détail les données chiffrées et, si nécessaire, je vous réinterrogerai sur le sujet.

1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Rencontre avec les directions de l'enseignement fondamental»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Nul besoin de rappeler le contexte sanitaire et organisationnel vécu dans les écoles et que les directeurs coordonnent depuis des mois. Ces directeurs de l'enseignement ordinaire et spécialisé ont rédigé plusieurs cartes blanches. Ils ont décidé de se concerter en interréseaux et de manifester leur épuisement. Ainsi, un millier d'entre eux s'est donné rendez-vous devant le siège du gouvernement le 21 décembre dernier. Madame la Ministre, il était prévu, me semble-t-il, que vous receviez une délégation de directeurs.

Leur cahier de revendications était clair et public. Si certaines de ces revendications n'étaient pas nouvelles, elles ont été renforcées par la crise sanitaire. Les directeurs demandent d'avoir une redéfinition du statut du directeur d'école fondamentale, intégrant un barème spécifique à la hauteur des missions et des responsabilités qui leur sont confiées et réglant la question des directeurs avec une charge de classe. Ils demandent également une aide administrative et éducative organique. Le Pacte pour un enseignement d'excellence avait avancé sur ce point, en envisageant un soutien. Toutefois, les directeurs demandent une aide comparable à celle dont jouissent les établissements secondaires, en fonction du nombre d'élèves et avec des temps partagés pour les plus petites écoles.

Les autres demandes ont un lien avec l'actualité. Je les évoquerai demain dans les questions que je développerai lors du débat thématique. Outre la crise qu'ils doivent gérer au quotidien, ils doivent garder à l'œil les plans de pilotage ou encore le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE).

Avant les vacances, vous aviez indiqué que vous réfléchiriez à des propositions. Avez-vous bien reçu les représentants des directions qui ont manifesté devant le siège du gouvernement? Qu'en est-il ressorti? Avez-vous dégagé des solutions à

court, moyen et long termes? Prévoyez-vous d'autres rencontres avec les associations de directions de l'enseignement fondamental? Prévoyez-vous aussi de recevoir régulièrement les directions de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai effectivement rencontré une délégation des directeurs lors de la manifestation qu'ils ont organisée devant mon cabinet le 21 décembre dernier. Cette rencontre a d'abord été pour moi l'occasion de leur adresser à nouveau mes sincères remerciements pour avoir littéralement tenu le système scolaire debout depuis le début de la crise. Il est clair que c'est grâce à l'investissement sans faille des directions que les écoles ont pu rester ouvertes presque en permanence, malgré la succession des vagues de contamination qui ont frappé notre pays. Je leur ai également fait part de mon sentiment que leur mobilisation en grand nombre était le témoignage fort de l'idéal qui les habite: elle est la preuve de leur volonté de ne pas seulement faire les choses, mais de les faire bien. Ils ont cette exigence vis-à-vis d'eux-mêmes qui rend parfois leur tâche excessivement lourde. Je comprends parfaitement les difficultés qu'ils ont voulu mettre en évidence; ils me les ont présentées avec un précieux éclairage humain lors de notre échange.

Au moment de ma prise de fonction en 2019, il y a maintenant plus de deux ans, j'ai été immédiatement confrontée à ce que la presse appelait déjà le «blues des directeurs» après une rentrée déjà compliquée à l'époque. La crise est venue s'ajouter à ce tableau quelques mois plus tard et a renforcé des constats préexistants. Elle additionne les imprévus, les déconvenues, mais aussi les progressions et les régressions. Cela impose de travailler en même temps à la gestion des tâches qui font habituellement le quotidien des directions, mais aussi au déploiement de réformes de structure et à la gestion quotidienne de la crise. Je mesure donc pleinement la charge que ça représente et je ne peux qu'entendre le signal qui m'a été envoyé.

Les revendications, très structurées, des directeurs portent essentiellement sur la reconnaissance du métier et l'aide administrative dans l'enseignement fondamental, sur la progression des périodes Covid au-delà du 31 décembre 2021, sur la crainte de la lourdeur des charges inhérentes aux réformes qui entrent en vigueur à la rentrée de septembre 2022, et plus spécifiquement le DAccE et le parcours d'éducatrices culturelles et artistiques (PECA) qui se superposent aux échéances liées au plan de pilotage et au contrat d'objectifs, ainsi que sur l'attente d'un dialogue permanent avec eux.

La plupart des réponses que j'ai pu apporter étaient partielles, puisque les sujets devaient encore faire l'objet d'un travail de préparation de mes services ou s'inscrire dans le processus de concertation usuel avec les acteurs institutionnels de l'enseignement.

Concernant la reconnaissance du statut, nous sommes à l'aube de la reprise des négociations pour la conclusion d'un nouvel accord sectoriel. À ce sujet, le gouvernement a décidé de débloquer une enveloppe spécifique au bénéfice des directions de l'enseignement fondamental à hauteur de 7,8 millions d'euros annuels en rythme de croisière. Une souplesse sera laissée dans la négociation afin de savoir si la priorité est de les orienter vers le renforcement de l'aide administrative à l'horizon de la rentrée 2022 et/ou vers des aspects barémiques.

Complémentairement, une réflexion doit absolument être menée sur le mécanisme de subventionnement relatif à l'aide administrative aux directions. Il semble en effet que le dispositif instauré à la fin de la précédente législature, même s'il était nécessaire, n'a pas complètement produit les effets attendus. De nombreuses directions indiquent ne pas avoir constaté d'amélioration alors que le gouvernement injecte tout de même 19 millions d'euros, voire 20 millions aujourd'hui, pour mieux les soutenir administrativement. Il semble par exemple que certains pouvoirs organisateurs avaient payé des aides administratives et s'étaient remboursés grâce aux subventions. Une réflexion à ce sujet est indispensable parce que nous ne pouvons pas continuer à injecter de pareilles sommes qui pèsent lourdement sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans apercevoir une différence significative sur le terrain. Il était important de le dire.

Les périodes Covid ont été prolongées jusqu'aux vacances de Pâques. La demande était de les prolonger sur un plus long terme, mais le maintien du dispositif jusqu'au 30 juin aurait coûté 18 millions d'euros, ce qui était difficilement envisageable vu la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les moyens financiers déjà investis dans la gestion de la crise. Par ailleurs, tous les autres secteurs sont touchés et nous ne savons pas jusqu'où va nous mener cette vague-ci. C'est pourquoi nous avançons avec précaution. Les périodes Covid dans le fondamental correspondent effectivement à un besoin réel. J'en parlerai dans le cadre de mes réponses aux questions qui me seront posées par vos collègues.

Un point plus substantiel touche aux réformes du Pacte. À cet égard, je tiens à souligner que les représentants des directeurs ne portaient pas un message hostile à ces réformes. Au contraire! Il est très important de le dire! L'inquiétude exprimée portait sur la soutenabilité de ces réformes, lors de la rentrée de septembre prochain, alors que l'élaboration des plans de pilotage et l'évaluation des contrats d'objectifs sont également sur le métier. Ces directions sont venues me dire une fois de plus qu'elles veulent bien faire les choses: soit bien finaliser les plans de pilotage en cours de la troisième vague, soit être évaluées correctement sur des actions qu'elles ont réussi à mener pendant la première vague. Leur demande n'était pas de reporter certains chantiers, mais plutôt de réévaluer certaines échéances, pour assurer une soutenabilité de l'ensemble. Je me

réjouis du ton constructif qui a été employé et aussi de l'ouverture exprimée au changement.

Je suis convaincue que cette crise sanitaire est venue amplifier l'urgence de réformer notre système scolaire. Le Pacte reste la seule solution structurelle pour faire face aux enjeux, notamment nés des conséquences du Covid. S'il faut avancer et se donner des perspectives, nous devons aussi tout faire pour garder tout le monde à bord, en commençant par les directeurs sans lesquels nous ne pouvons rien faire. Ils partageaient l'analyse selon laquelle nous sommes installés dans une crise plus ou moins longue; nous n'en savons rien. Nous ne pouvons pas continuer à reporter éternellement les échéances, mais nous devons nous donner des perspectives pour l'amélioration de notre système scolaire. C'est précisément ce que nous faisons grâce au Pacte.

Sur le pilotage qui constituait la revendication la plus concrète et immédiate, j'ai dès lors tenu à leur adresser un signal positif. Les échéances de la troisième vague des plans de pilotage et de l'évaluation des contrats d'objectifs de la première vague pourront être revues afin de laisser le temps nécessaire aux directions de s'y consacrer pleinement et convenablement. Je n'ai pas encore précisé, à ce stade, la durée et les modalités de cette révision, car j'ai indiqué mon souhait de me concerter préalablement avec les acteurs institutionnels de l'enseignement. Je vous rappelle que nous avons tenu un séminaire sur le Pacte au mois d'octobre et que nous avons ensemble revalidé ces échéances. Il me semble dès lors nécessaire de repasser par une concertation. J'ai par ailleurs marqué mon intention de répondre favorablement à l'attente d'une amélioration de l'application PILOTAGE qui, malgré les différentes améliorations apportées par le passé, reste d'une grande complexité.

Pour ce qui est du DAccE, avant d'entamer une discussion sur les délais d'entrée en vigueur du mécanisme, il m'a semblé utile que les directions prennent connaissance de l'outil informatique et du plan de communication envisagé. Un effort important a été consenti pour rendre cet outil le plus simple et accessible possible, notamment en le testant avec les acteurs de terrain. J'ai commencé par demander à ces acteurs s'ils avaient vu l'outil. La réponse étant négative, je leur ai proposé de le présenter. Je ne ferme pas pour autant la porte à l'idée de moduler l'entrée en vigueur du dispositif, même s'il faudra, le cas échéant, trouver des modalités garantissant la bonne application de la procédure de maintien prévue par le code dans le cadre du tronc commun. Nous allons commencer par présenter l'application aux acteurs de terrain et nous verrons ensuite si leur demande est toujours d'actualité.

Une nouvelle réunion a donc été programmée avec la même délégation des directeurs le 20 janvier prochain. Plusieurs points sont inscrits à l'ordre du jour de cette réunion: le suivi des discussions sur les échéances du système de pilotage avec les adaptations concrètes prévues; une présentation des améliorations déjà

apportées à l'application PILOTAGE; un moment d'échange avec l'équipe de ce chantier pour permettre aux directions de mettre en avant leurs points d'attention spécifiques; une présentation de l'outil informatique du DAccE et un échange sur le calendrier.

Préalablement à cette nouvelle réunion, le Comité de concertation du Pacte aura été saisi des pistes de réaménagement du calendrier du pilotage et du DAccE qui pourra être adopté. L'avis du comité de concertation sur ces aspects sera déterminant avant la décision du gouvernement, car ma volonté est de respecter pleinement la gouvernance du Pacte. À mes yeux, cette gouvernance et le cadre de concertation formel des textes réglementaires doivent rester les lieux et modes de négociation des réformes, mais, en marge de ce processus rodé, il me semble possible de renforcer le dialogue avec les représentants des directions. Je souligne à cet égard que mon cabinet et moi-même rencontrons déjà certains représentants dans le cadre du groupe de travail pour la concertation «Administration-Représentation des directions» (GT Dirlof) organisé à intervalle régulier. Je souhaite toutefois favoriser un dialogue plus direct et régulier avec les directeurs. Je tiens à préciser que je réponds à toutes les demandes et ai rencontré toutes les directions, y compris en visioconférence, lorsqu'elles me le demandent. Le dialogue direct est vraiment nécessaire surtout dans des périodes compliquées. Le format et le contexte de ce dialogue devront également être approfondis avec la délégation constituée le 21 décembre 2021.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la phrase qui concerne les fameuses périodes Covid. Or elle est importante. J'aimerais que vous répétiez le passage de votre réponse qui concerne ces périodes. Si j'ai bien compris, vous avez répondu en vous référant à des questions d'autres collègues. Mais aujourd'hui, aucune question ne porte sur ce sujet; elles ont été reportées à l'ordre du jour du débat prévu demain. Dès lors, je ne suis pas sûre de recevoir une réponse dans ce contexte.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai simplement évoqué, de façon globale, le problème de la réussite dans le contexte de la Covid-19. J'ai fait le lien et j'ai souligné combien les périodes Covid étaient nécessaires. J'ajouterais même que nous avons décidé d'octroyer des périodes Covid dans l'enseignement fondamental parce que cela répondait à une demande des fédérations de pouvoirs organisateurs. Toutefois, au départ, dans le cadre du Plan de relance pour l'Europe, nous visions surtout à aider l'enseignement secondaire qui avait dû pratiquer 17 semaines d'enseignement en hybridation. C'est à ce moment-là que les fédérations de pouvoirs organisateurs avaient relayé les demandes des directions de l'enseignement fondamental: les directeurs faisaient valoir que ce n'était pas parce que leurs élèves avaient échappé à l'enseignement en hybridation qu'ils n'avaient pas enregistré des retards d'apprentissage.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement avait dégagé une première enveloppe budgétaire de 12 millions d'euros, pour réparer les dégâts de l'année passée. C'est aussi pour cela que nous avons concentré les moyens sur les quatre premiers mois de l'année, évitant ainsi le saupoudrage. Aujourd'hui, les directions nous demandent légitimement de prolonger les périodes Covid en avançant que les moyens alloués portaient sur l'année passée et que la quatrième vague de la Covid-19 avait touché davantage l'enseignement fondamental. C'est logique et c'est la raison pour laquelle nous avons prolongé ces périodes lors de cette rentrée.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je n'avais pas entendu exactement vos propos sur la prolongation jusqu'aux vacances de Pâques. Vous le confirmez! D'après moi, la question se posera jusqu'à la fin de l'année, car les périodes – autrement dit, les enseignants – engagées dans le cadre des moyens déployés en raison de la crise sanitaire sont un renfort très utile pour les élèves, mais aussi souvent pour remplacer d'autres enseignants malades ou en quarantaine. S'il s'agissait au départ d'une forme de compensation récurrente qui devait servir à «réparer», elle sert aujourd'hui à faire réellement fonctionner les écoles. Comme vous le dites, ces périodes ont permis au système de rester fonctionnel. Je note donc cet élément positif et je pense que ces périodes devront être prolongées jusqu'à la fin de l'année. Cela est nécessaire aussi pour clarifier la situation des enseignants qui sont engagés dans le cadre de ces heures.

Je note également votre souhait de renforcer le dialogue. Depuis le début de la législature, Mme Vandorpe et moi-même plaidons pour l'organisation de réunions continues et régulières. Vous nous annoncez que cela sera le cas. Nous reviendrons donc régulièrement vers vous, notamment après la réunion du 20 janvier.

Ensuite, sur les barèmes et le soutien structurel, vous dites que 7,8 millions d'euros sont débloqués annuellement, mais qu'il faudra voir si ces moyens seront consacrés prioritairement à l'aide administrative ou au barème. Vous demandez donc aux directeurs et enseignants de faire un choix. Je comprends que les moyens budgétaires ne soient pas extensibles, mais je ne pense pas qu'ils accepteront cette disposition, surtout vu la situation actuelle.

Enfin, nous vous sentons à l'écoute sur le report des échéances. Il faudra peut-être envisager des ajustements, mais nous reviendrons vers vous ultérieurement à ce sujet.

1.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Réussite des élèves en temps de Covid-19»

1.4 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs intitulée «Baisse spectaculaire du nombre de redoublements»

1.5 Question de M. Jean-Philippe Florent intitulée «Leçons à tirer des indicateurs de l'enseignement»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Je citerai la préface de l'édition 2021 du rapport «*Les indicateurs de l'enseignement*»: «La crise sanitaire que traverse notre pays depuis mars 2020 impose à l'école des conditions de travail exceptionnelles. Les pratiques et les organisations du travail, les fonctionnements, les modes d'apprentissage ont été chamboulés».

C'est pour cette raison que la 16^e édition du rapport met un focus particulier sur les répercussions de la pandémie. Cela rejoint les sujets que nous ne cessons d'aborder en commission de l'Éducation, à savoir le contexte sanitaire particulier, la fermeture des écoles et les apprentissages hybrides. Ces éléments affectent la scolarité et *in fine* une série d'indicateurs.

Si bien des sujets peuvent être abordés, je m'en tiendrai aujourd'hui au redoublement. Il s'agit d'une réalité particulièrement présente en Fédération Wallonie-Bruxelles, à un point tel que le Pacte pour un enseignement d'excellence a prévu d'instaurer des dispositifs pour lutter contre le redoublement. Je m'intéresserai aussi à des points connexes: les changements d'orientation et d'école, le retard scolaire et le décrochage prématuré.

Pour un certain nombre d'enseignants et d'autres acteurs de l'enseignement, le redoublement peut sembler légitime et efficace. Cependant, de nombreuses études ont montré que ses effets sur les trajectoires scolaires s'avèrent plutôt néfastes.

Madame la Ministre, lors de la fermeture des écoles à la fin de l'année scolaire 2019-2020, vos circulaires indiquaient que de nouveaux apprentissages ne pouvaient pas être enseignés et que la décision du redoublement devait être concertée et prise par le conseil de classe en tenant compte de la scolarité de l'élève.

Dans l'enseignement primaire, le taux de redoublants était d'environ 3 % en 2017-2018 et en 2018-2019. Il a légèrement baissé en 2019-2020 pour atteindre 2,9 %. Il a décliné de manière un peu plus importante en 2020-2021 pour tomber à 2,4 %. Dans l'enseignement secondaire, ce taux oscillait chaque année autour de 14 % entre 2017-2018 et 2019-2020. En revanche, lors des deux années scolaires suivantes, il a diminué de moitié, de 13,7 % à 6,2 %. Les élèves sont nettement plus nombreux à être passés dans l'année d'études supérieure.

Madame la Ministre, quel est votre point de vue sur ces indicateurs exprimés sur trois années scolaires? La rupture de tendance est-elle conjoncturelle ou annonce-t-elle un revirement dans les pratiques d'évaluation des élèves dans l'enseignement fondamental et secondaire?

Le redoublement a toujours été plus important dans l'enseignement secondaire. Il se cumule avec le redoublement dans l'enseignement maternel et primaire et accroît le retard scolaire, amenant des phénomènes de décrochage prématuré du système. Quelle influence cette diminution a-t-elle eue sur les sorties prématurées du système scolaire, sur l'orientation vers l'enseignement qualifiant et spécialisé et sur les changements d'école? Quelles dispositions comptez-vous prendre dès l'an prochain en première et deuxième années primaires pour consolider «l'embellie des réussites»? En dehors du tronc commun et en attendant les effets de cette réforme, des initiatives gouvernementales sont-elles prévues pour les prochaines années dans l'enseignement secondaire? Des élèves n'ayant jamais vécu un examen de passage ou un redoublement traînent parfois des manquements dans certaines matières. Il s'agit d'y remédier et de remettre les enfants et les jeunes sur le droit chemin.

Avez-vous eu l'occasion, lors de vos concertations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs (PO), les syndicats et les fédérations d'associations de parents, d'aborder ce point et la question des indicateurs? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous faire part de leurs réactions, voire de leurs pistes de solution?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, le nouveau rapport «*Les indicateurs de l'enseignement*» a été publié. Cette dernière édition concerne pour la première fois une année scolaire perturbée par la crise sanitaire. Nous y retrouvons comme d'habitude de nombreuses informations statistiques.

L'information la plus spectaculaire et inédite concerne la chute du taux de redoublement dans l'enseignement secondaire qui passe de 13,7 % en 2019-2020 à 6,2 % en 2020-2021. C'est donc une diminution de plus de moitié. Étant donné qu'une telle variation spectaculaire d'une année à l'autre n'avait jamais été observée, il est difficile de ne pas l'imputer aux conséquences de la crise sanitaire. En soi, cette diminution est évidemment une bonne chose. Manifestement, les consignes de bienveillance que vous aviez transmises ont été suivies.

Mais évidemment, personne n'est dupe. En effet, cette chute spectaculaire ne révèle bien sûr pas une augmentation particulière des connaissances et compétences acquises. Ce ne serait pas compréhensible dans le cadre de la crise sanitaire, pendant laquelle certains cours n'ont pas pu être dispensés. Cela signifie que de nombreux élèves se retrouvent à suivre les cours d'une année alors qu'ils ne maîtrisent pas forcément toutes les bases censées avoir été acquises. Bien sûr, la bienveillance était totalement justifiée. Cependant, de nombreux enseignants et pédagogues s'inquiètent des conséquences à plus long terme de l'accumulation des retards.

Comment comptez-vous répondre à l'inquiétude légitime des enseignants et des pédagogues? Quelles mesures adoptez-vous en faveur de la détection des difficultés et de la stratégie de remédiation? Quelles sont vos ambitions à ce sujet?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Ces indicateurs nous permettent effectivement d'observer l'impact de la crise tant sur le redoublement que sur le personnel de l'enseignement. Tous niveaux d'enseignement confondus, on remarque une augmentation systématique du taux d'absence pour maladie. Le nombre de départs en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR) a également augmenté. Ces absences ont des conséquences organisationnelles considérables, qui viennent s'ajouter à la charge de travail des directions. Elles ont également un coût. Rien que pour les mois de septembre et d'octobre 2020, le coût salarial total de remplacement s'élève à 4 millions d'euros.

Le rapport fait état d'une autre augmentation notable, celle du nombre d'enfants déclarés à l'enseignement à domicile. Aujourd'hui, 2 416 élèves sont instruits en famille, soit 1 315 de plus que l'année précédente. Face à ce constat, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être attentive au maintien de la qualité de l'enseignement prodigué, ainsi qu'au bien-être des enfants qui poursuivent leur scolarité à domicile. Par ailleurs, cette évolution peut également avoir des conséquences économiques pour la Fédération, car la «clé élèves» s'en voit dégradée. Un autre fait est marquant: l'érosion, à Bruxelles, du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, le taux de participation à l'enseignement de la Fédération ne s'élève qu'à 73 % pour les enfants de 6 à 11 ans.

Enfin – c'est sans doute le plus important –, le rapport révèle également un autre indicateur pertinent: le retard scolaire. Il est en baisse; c'est à souligner. Toutefois, comme l'ont dit mes collègues, cette baisse est sans doute liée à la crise sanitaire. Malgré tout, il est important de rappeler qu'à l'âge de 12 ans, 20,6 % des élèves ont accumulé un retard. À l'âge de 18 ans, ce taux grimpe à 55,2 %.

Madame la Ministre, quels enseignements tirez-vous de ce rapport? Quelles actions concrètes vous a-t-il inspirées? Le gouvernement a-t-il évalué les conséquences financières de ces évolutions? Quelles solutions proposez-vous pour y faire face? Dans ce contexte sanitaire qui chamboule les habitudes des écoles, comment maintenir l'attractivité et la plus-value de l'enseignement au sein du système de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures renforcerez-vous pour lutter contre le redoublement? Affinez-vous vos objectifs en fonction des indicateurs relevés dans le rapport?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les indicateurs de l'enseignement sont un outil précieux, car ils nous renseignent sur les tendances de notre système éducatif, sur ses forces et ses faiblesses. Sur la base de ce panorama, nous pouvons objectiver encore aujourd'hui le constat global de la nature

inégalitaire et hiérarchisante de notre enseignement, en dépit des efforts extraordinaires déployés au quotidien au sein des classes et des écoles.

Madame et Messieurs les Députés, l'évolution du taux de redoublement auquel vous vous référez indique une tendance à la baisse dans les différentes années. Même si la crise sanitaire a indéniablement eu des conséquences sur ce constat, il faut se réjouir de cette tendance baissière. Il faut être optimiste et même volontariste et reconnaître une prise de conscience de plus en plus collective qu'il doit exister d'autres modalités d'évaluation pour les élèves en difficulté, voire en échec scolaire.

Certes, l'année dernière, les évaluations se sont concentrées sur les essentiels. Cependant, l'élaboration des plans de remédiation et d'accompagnement permettra de lisser sur la longueur du cursus de nos élèves les quelques points de matière qui n'ont pu être abordés. À ce sujet, je fais confiance comme toujours aux professionnels de terrain qui travaillent en premier lieu dans l'intérêt des élèves.

Il ne faut pas se leurrer: le redoublement existera toujours, mais il faudrait qu'il devienne résiduel, qu'il soit le dernier recours après qu'un maximum de solutions adaptées en matière de remédiation et d'accompagnement de l'élève a été tenté. J'espère sincèrement que nous sommes à l'aune d'un changement de paradigme où accompagner s'imposera plutôt que de sanctionner, où la fonction de coach prendra encore plus le pas sur celle d'arbitre.

Je demeure fermement persuadée que les choses peuvent bouger dans notre système d'enseignement. Nous subissons un grand nombre de déterminismes, particulièrement sous l'angle socio-économique. Les élèves les plus fragilisés, les plus précarisés dans la vie sont ceux qui réussissent aussi le moins bien à l'école et il est de notre devoir à tous de remédier à cette situation. Il en est de même pour les représentations genrées puisque l'on constate que les garçons ont tendance à plus subir les orientations les moins positives.

Ces constats sont au cœur de la démarche qui fonde le Pacte pour un enseignement d'excellence qui vise à améliorer la maîtrise des savoirs des élèves et à combattre les inégalités scolaires. Bien évidemment, l'allongement du tronc commun ainsi que son évolution vers un ensemble polytechnique faisant appel aux différentes formes d'intelligence, plus manuelle, plus artistique, constitue une mesure fondamentale qui doit nous servir à lutter contre les déterminismes et surtout l'orientation précoce et subie.

Nous devons mieux informer nos jeunes sur l'orientation afin qu'ils puissent faire des choix positifs. J'insiste à nouveau sur la chance que nous avons de pouvoir nous appuyer sur des équipes éducatives d'une très grande qualité, que les réformes en cours doivent aussi permettre de mieux soutenir et de mieux outiller.

Enfin, je n'ai pas encore eu l'occasion de discuter de ces nouveaux indicateurs avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et avec Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Cependant, je reste plus que jamais convaincue de la nécessité d'avancer dans ces réformes, tout en renforçant encore la concertation avec les acteurs de l'enseignement et en tenant compte au mieux des retours de terrain, en particulier en cette période compliquée en raison de la crise sanitaire.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Il faut absolument analyser plus en profondeur les chiffres sur le décrochage scolaire et les réorientations pour s'y préparer correctement, amener les orientations les plus idoines possibles et ne pas attendre, année après année, la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Nous devons en effet agir le plus rapidement possible.

Lors des bilans de Noël dernier, on a justement constaté que beaucoup d'élèves présentaient un manque de maîtrise de certaines matières qui sont pourtant utiles. Certains enseignants, la majorité d'entre eux, reprennent les bases pour cadrer les choses, mais d'autres décident d'avancer dans la matière en laissant les élèves se débrouiller par la suite. Nous risquons d'en perdre une série en route. Il faut rééquilibrer la situation au plus vite.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, je me réjouis moi aussi de la diminution du redoublement. Nous devons en outre être volontaristes et, tout comme vous, je pense qu'il est possible d'évoluer vers moins d'évaluations-sanctions et davantage d'évaluations-accompagnements. En revanche, je voudrais insister sur l'importance de garder les objectifs ambitieux pour l'enseignement. Le pire des cadeaux empoisonnés que nous pourrions faire aux jeunes issus des milieux populaires serait en effet de leur laisser croire qu'il n'est pas nécessaire d'être ambitieux. Ce sont eux qui ont le plus besoin d'un niveau de formation élevé, ce qui requiert la mise en œuvre de toutes les conditions structurelles de cette ambition.

Nous ne devons pas faire semblant de considérer cette diminution observée comme allant de soi. Vous l'avez d'ailleurs reconnu. Il faut en effet surtout y voir les conséquences de la crise sanitaire. À cet égard, je ne vous ai pas suffisamment entendue vous exprimer sur la manière de remédier aux lacunes actuellement constatées et dénoncées par les enseignants comme les pédagogues. Nous ne pouvons pas nous en réjouir. Nous devons réellement mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour y répondre.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je me réjouis d'entendre qu'il n'existe pas de fatalisme vis-à-vis du redoublement. Même s'il s'agit certainement d'une baisse circonstancielle, elle est intéressante. Il faut aussi la mettre en perspective avec les différentes mesures arrêtées par notre Fédération en considérant, dans le même temps, que le Pacte ne prendra seulement toute sa mesure que dans les années à venir.

Je rejoins ce que mes prédécesseurs ont dit, tout comme vous, Madame la Ministre, concernant les autres modalités d'évaluation, mais surtout de solutions que nous pouvons apporter aux élèves en difficulté. Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'en juin 2022, les élèves de certaines années devront bel et bien passer des épreuves certificatives. J'espère que celles-ci ne constitueront pas un couperet pour les élèves ayant certes réussi l'année dernière, mais en accumulant certains retards. La situation devra peut-être être tempérée ou nuancée vis-à-vis de ces épreuves certificatives qui se profilent.

1.6 Question de M. Matteo Segers intitulée «Actualité concernant le secteur de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»

1.7 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs intitulée «Octroi du barème 501 aux enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»

1.8 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Manifestation des enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et accès au barème 501»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Matteo Segers (Ecolo). – J'ai visité une académie et j'y ai constaté une magnifique vitalité: les enfants passent d'un lieu à l'autre, ont envie d'apprendre et continuent les apprentissages. Les parents s'interrogent évidemment sur la poursuite des activités dans ces établissements, compte tenu de la situation sanitaire. Toutefois, l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) continue à vivre avec une force incroyable. Les professeurs et les directions s'investissent toujours, malgré les difficultés. Une belle mixité existe dans les académies: les enfants sont parfois issus de quartiers difficiles, certains d'endroits plus aisés.

Madame la Ministre, 95 738 élèves ont suivi l'ESAHR en 2019-2020, dans les domaines musicaux, en arts de la parole et du théâtre, en arts plastiques, visuels ou de l'espace et en danse. Ce nombre a diminué de 2,2 % par rapport à 2007-2008. Auriez-vous des informations récentes sur les inscriptions de l'ESAHR? Sont-elles encore en baisse par rapport aux années précédentes? Quel est votre point de vue sur la question?

De plus, le secteur est en demande de valorisation. Comment pouvons-nous envisager son développement dans les années à venir? Ne devrions-nous pas réformer ou revoir le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française et repenser le rôle des pouvoirs publics? Je pense notamment à l'application du barème 501. Il est essentiel que les professeurs soient traités de la même façon. Une manifestation des professionnels de l'ESAHR a eu lieu le 17 décembre der-

nier. Ils vous ont rencontrée et demandent plus de soutien et d'écoute. Le point le plus important est l'adoption en deuxième lecture du projet de décret relatif au module de 60 périodes de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique. Il est essentiel que tous les professeurs qui ont droit au barème 501 puissent en bénéficier. Nous nous rejoignons sur ce point.

Comment s'est passée la rencontre avec les représentants du secteur? Quels éléments pertinents en relevez-vous? Un dialogue a-t-il été établi? Comment pouvons-nous envisager la suite des opérations? Même si nous pouvons interroger la ministre Glatigny sur ce module de formation, il me semble intéressant d'avoir votre point de vue sur cette rencontre. Il importe de garantir une communication optimale entre l'ESAGR et les responsables politiques.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, les enseignants de l'ESAGR ont manifesté le 17 décembre dernier devant le siège du gouvernement. La problématique soulevée n'est pas neuve. Ces enseignants ne sont pas d'accord avec le fait qu'ils doivent suivre et réussir un module de formation complémentaire pour bénéficier du barème 501. Ils sont en effet pour la plupart déjà porteurs d'un master ou équivalent et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS). Dans tout autre secteur de l'enseignement, les personnes qui possèdent les titres requis bénéficient du barème approprié, en l'occurrence ici le 501. Ils ne comprennent pas ce qu'ils estiment, à juste titre, être une discrimination.

Pour reprendre l'argumentation de bon nombre d'enseignants de l'ESAGR qui nous ont écrit, ces temps troublés nous rappellent combien l'enseignement artistique contribue à l'équilibre et à l'épanouissement de milliers de jeunes et d'adultes. Leurs efforts pour poursuivre leur apprentissage dans un tel contexte démontrent à quel point la pratique artistique leur fait du bien. Ces enseignants ne demandent que la juste valorisation de leur travail.

Avez-vous rencontré des représentants des enseignants de l'ESAGR à la suite de cette manifestation? Que leur avez-vous répondu? Des pistes d'action sont-elles à l'étude? Une reconnaissance à la hauteur de leur diplôme et de leurs compétences est-elle à l'ordre du jour? Quels sont les moyens d'action de la Communauté française pour améliorer la situation?

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Le groupe DéFI s'inquiète également de la situation des enseignants de l'ESAGR, notamment sur la valorisation des statuts et l'accès au barème 501. Je ne reviendrai pas sur tous les considérants qui ont déjà été évoqués. Madame la Ministre, quel est le résultat de la rencontre entre le gouvernement et les représentants des enseignants? Des pistes sont-elles envisagées? Comment revaloriser leur statut? Comment améliorer la situation qui a été mise en exergue durant la manifestation et qui a mobilisé les uns et les autres?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je rappellerai tout d'abord que, conformément au décret du 25 avril 2019 portant exécution du protocole d'accord sectoriel 2017-2018 entre le Gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs, le module qui ouvrira l'accès au barème 501 comprend actuellement 60 périodes de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique. Ce module est complémentaire à la formation dispensée par les écoles supérieures des arts depuis 2001. Il s'adresse essentiellement aux personnes diplômées après la réforme de Bologne, donc possédant un master didactique ou complété par l'AESS. Comme c'est le cas pour l'enseignement obligatoire ou de promotion sociale, les professeurs doivent réussir ce module pour pouvoir enseigner à tous les niveaux et bénéficier du barème 501.

En marge de la manifestation du 17 décembre dernier, j'ai effectivement rencontré une délégation de l'ASBL ESAHR et des futurs enseignants de cet enseignement. Un membre du cabinet du ministre-président était également présent. Après les avoir entendus, j'ai pris l'initiative de proposer à la ministre Glatigny de constituer un groupe de travail pour notamment étudier la possibilité d'intégrer à la future formation initiale des enseignants (FIE) le contenu de ce module de 60 périodes visant la pédagogie à tous les niveaux.

Le 15 novembre dernier, l'ESAHR comptait 87 288 élèves inscrits, ce qui représente une augmentation de 511 élèves par rapport à 2020-2021. Cette légère augmentation est réjouissante, certes, mais une comparaison de la situation actuelle à celle d'il y a deux ans, lorsque la rentrée scolaire n'était pas affectée par la pandémie, révèle une baisse de 5 %, alors qu'après dix années d'augmentation constante, la population scolaire de l'ESAHR était restée stable depuis 2009, se tassant légèrement depuis 2017-2018. L'impact de la pandémie, quoique léger, est donc bien réel. Sachant que l'ESAHR est un enseignement non obligatoire et qu'un droit d'inscription y est requis pour les élèves de plus de douze ans, les difficultés que nous traversons depuis mars 2020 ont inmanquablement un effet sur sa fréquentation.

La crise sanitaire a engendré, malgré nos efforts, des difficultés dans l'organisation des cours. Les académies ont même dû fermer au printemps 2020 et réduire drastiquement le nombre d'élèves par groupe à d'autres moments. Récemment, les enfants ont dû, eux aussi, s'habituer à porter le masque à l'académie, avec certaines adaptations en fonction des spécificités des pratiques artistiques. Malgré cela, l'ESAHR résiste mieux que ce que nous craignons et attire toujours de nombreux élèves de tous âges qui s'épanouissent dans l'apprentissage et la pratique artistiques. Je tiens encore à souligner que ce système est unique à l'échelle européenne. Nous pouvons nous réjouir de la dynamique qui existe encore aujourd'hui dans nos académies et d'avoir un tel outil pour favoriser un accès universel à la pratique artistique.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions. La question de l’application du barème 501 aux enseignants qui y ont droit est essentielle. Nous savons que cette mesure est désormais budgétisée. Vous soulevez une question très intéressante sur l’intégration du module dans la formation, ce qui permettrait à toute personne disposant d’une formation dans l’enseignement supérieur d’avoir directement accès au barème 501, sans devoir refaire ces 60 heures de formation complémentaire.

Si nous pouvons construire ce chemin, politiquement parlant, nous aurons alors réussi à résorber les difficultés générées par les différentes décisions précédentes. Nous sommes donc sur la bonne voie et nous vous soutiendrons. Il faut maintenir le dialogue. J’entends également que le secteur résiste à la crise et fait preuve de vitalité. Le système des académies est unique, non seulement en Europe, mais aussi dans le monde. C’est un véritable enjeu politique de continuer à le valoriser. Nous devons pouvoir travailler sur le long terme pour cette question de valorisation, continuer à maintenir cette discussion avec le personnel – c’est essentiel – et réfléchir à la façon d’aller plus loin, à la manière de donner encore plus de place à ces enfants, à ces adultes, à tous ceux qui suivent une formation artistique.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, je me réjouis comme vous de constater que l’ESAHR résiste mieux que nous aurions pu l’imaginer à la crise sanitaire. Je partage l’enthousiasme de M. Segers ainsi que le vôtre. C’est effectivement un système unique que beaucoup nous envient, qu’il faut pérenniser et qui joue un rôle très important. Malheureusement, la plupart des enseignants de l’ESAHR ont un réel sentiment de frustration. Ils estiment que leur imposer ce module de 60 périodes est indigne, car, selon eux, leur formation leur permet de pratiquer leur métier dans les meilleures conditions. Ce n’est qu’une question barémique. Même s’ils ne suivent pas le module, ils peuvent donner leurs cours. Ils ne comprennent pas cette situation. Il est dommage de défavoriser ces enseignants qui jouent un rôle si précieux. Il faut absolument trouver une solution pour éviter cette frustration.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, nous nous réjouissons nous aussi de voir cet enseignement valorisé par l’augmentation du nombre d’inscriptions. Les enseignants de l’ESAHR regrettent la différence de traitement introduite par l’obligation de suivre ce module de formation pour obtenir le barème 501. Le gouvernement doit donner une réponse. Vous annoncez la création d’un groupe de travail. Nous espérons qu’il aboutira rapidement pour rassurer et ne pas frustrer tous ces acteurs importants au service de l’art, soucieux de transmettre leur savoir aux jeunes générations. Le gouvernement devrait agir rapidement dans ce dossier.

1.9 Question de M. Sadik Köksal intitulée «Formation théorique et pratique des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles au cyclisme et à la trottinette»

M. Sadik Köksal (DéFI). – Madame la Ministre, depuis plusieurs années, nous assistons à une petite révolution de la mobilité en ville. À côté d’une mobilité «classique» – marche à pied, vélo, moto, voiture, transports en commun et taxis –, se développent de nouveaux modes de déplacement comme les trottinettes électriques. Bien circuler en ville n’est pas toujours évident et s’apprend. Et plus tôt on apprend, mieux on apprend sans doute, sachant qu’il n’est jamais ni trop tôt ni trop tard pour apprendre.

Or, il y a matière puisque, selon une étude de l’institut Vias, la majorité des accidents impliquant des trottinettes résulte d’un manque d’expérience de la part du conducteur. La Région bruxelloise a connu une augmentation du nombre de blessés lors du premier semestre de 2021.

Une partie de la solution à ces problèmes, dont nous craignons qu’ils prennent de l’ampleur, réside dans l’apprentissage. L’institut Vias organise par exemple une formation pour adultes intitulée «*First Ride Academy*». Cette formation semble porter ses fruits et donner envie à nombre de ses participants d’utiliser la trottinette électrique. Des formations destinées aux enfants inscrits dans les écoles maternelles, primaires et secondaires existent et sont reprises sur le site internet de Bruxelles Mobilité. Cependant, on n’y retrouve pas de formations dédiées à l’usage des trottinettes. Des associations sensibles à la formation des jeunes aux nouveaux modes de mobilité développent également de leur côté ce type de formations dans les écoles. C’est le cas de l’ASBL Fedemot qui arpente les écoles en Wallonie.

Madame la Ministre, il me semble donc opportun de faire le point avec vous sur les différentes initiatives organisées dans les écoles bruxelloises et wallonnes et visant à apprendre aux enfants les bons réflexes et les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour pratiquer de manière sereine – en plus du vélo qui fait déjà l’objet d’initiatives – la trottinette, dans un premier temps, puis la trottinette électrique dans un second temps.

Quelles sont les formations théoriques et pratiques au vélo, à la trottinette et à la trottinette électrique actuellement en cours dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien d’écoles sont-elles concernées par ces formations? Une évaluation de ces formations a-t-elle été réalisée? Dans l’affirmative, quelles sont les conclusions de cette évaluation? Ces initiatives sont-elles appelées à devenir récurrentes et à se généraliser dans nos deux Régions? Dans l’affirmative, une concertation avec ces Régions et leurs communes est-elle prévue?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Un accord de coopération de 2016 relatif à l’éducation à la sécurité routière scelle un partenariat entre les

services de l'Administration générale de l'enseignement et ceux de la Région bruxelloise et de la Région wallonne. En vertu de cet accord, les différentes entités se concertent afin de communiquer et diffuser les informations et actions dans ce domaine.

Cela se matérialise entre autres par la promulgation de la circulaire 7843 qui propose aux directions toutes les actions récurrentes mises à la disposition des écoles en matière de sécurité routière. Des formations spécifiques telles que celles de référent en éducation à la mobilité et à la sécurité routière sont présentes dans le catalogue de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC); elles sont destinées aux enseignantes et enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire. Ainsi, depuis 2016, 290 référents ont été formés, dont 276 étaient issus de l'enseignement fondamental et 14 de l'enseignement secondaire. Les Régions travaillent en étroite collaboration avec des associations, dont l'expertise n'est plus à démontrer, pour proposer le brevet du cycliste. Ainsi, l'ASBL ProVelo propose l'organisation de ce brevet et offre aux jeunes la perspective de devenir acteurs de leur mobilité. Encadrés par leurs enseignants et les formateurs de Pro Velo, les élèves apprennent, à partir de l'âge de 10 ans, à maîtriser les bases de la conduite à vélo en toute sécurité et autonomie, dans leur environnement immédiat. À la suite d'un cursus d'une trentaine d'heures, théoriques et pratiques, les élèves obtiennent un brevet témoignant de leur maîtrise d'un comportement adapté à vélo sur la voirie.

Permettez-moi une petite parenthèse: dans une autre vie, j'ai occupé dans ma commune le poste d'échevine de la mobilité puis de l'instruction publique. Par conséquent, j'ai beaucoup collaboré avec les écoles communales. Je puis vous assurer que les résultats en termes de maîtrise du vélo sont vraiment impressionnants et que, de manière générale, les enfants acquièrent une grande confiance en eux. Cela vaut vraiment la peine de promouvoir ces expériences dans les écoles. J'en suis intimement convaincue.

Les chiffres que vous me demandez devraient être disponibles auprès des administrations régionales chargées de la mobilité. L'IFC, le Service public de Wallonie (SPW) et Bruxelles Mobilité évaluent en interne les formations et brevets à partir d'un questionnaire individuel rempli par les participants à la formation. Les retours issus des évaluations de formation nous apprennent que les participants reconnaissent quasi unanimement la qualité de la formation actuelle. Par ailleurs, les enseignants formés ont exprimé la nécessité de bénéficier d'un suivi et parfois d'un accompagnement dans leur projet. Nous avons satisfait leurs demandes et les avons maintenant intégrées dans la formation.

M. Sadik Köksal (DÉFI). – Ces formations sont effectivement très utiles. Lorsque j'étais à l'école primaire, il y a un peu plus de quarante ans, j'avais suivi une après-midi de formation au cyclisme. Mes questions concernent plus particulièrement les évolutions technologiques relatives aux trottinettes électriques,

qui provoquent un nombre important d'accidents avec des victimes que l'on pourrait éviter en incluant dans les formations existantes sur le vélo un volet particulier consacré aux trottinettes. Ces usagers, qui n'ont aucune protection, sont les plus faibles. La majeure partie des accidents signalés sont liés à un mauvais usage ou à une méconnaissance du bon usage de ce moyen de déplacement. Il sera nécessaire d'adapter ce qui existe pour l'y inclure et vivre avec notre temps.

1.10 Question de M. Jean-Philippe Florent intitulée «Non-discrimination des enfants non vaccinés»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, après le feu vert donné par l'Agence européenne des médicaments (AEM) le 25 novembre 2021, c'est à présent la conférence interministérielle (CIM) Santé publique qui a donné son aval à la vaccination contre la Covid-19 pour les enfants âgés de 5 à 11 ans.

Ainsi, les premiers enfants ont pu être vaccinés en Belgique dès la fin de l'année 2021. En Wallonie, la vaccination des enfants a débuté cette semaine du 10 janvier, au retour des vacances scolaires. La ministre wallonne de la Santé, Christie Morreale, a rappelé que la vaccination relevait de la décision volontaire des parents et que la communication réalisée dans ce cadre serait uniquement informative et non incitative. La Société belge de pédiatrie nous donne le même son de cloche puisque son président, Marc Raes, rappelle qu'un pédiatre n'a pas vocation à encourager les parents à faire vacciner leurs enfants, mais à fournir des informations scientifiques objectives.

Autre voix concordante, le Comité consultatif de bioéthique de Belgique juge absolument essentiel qu'aucune différence ne soit faite entre les enfants vaccinés et non vaccinés. Le Comité apporte toutefois une nuance dans la communication qui pourrait leur être destinée et estime que, sur la base des indications du Conseil supérieur de la santé (CSS), la vaccination devrait être recommandée pour les enfants présentant des facteurs de comorbidité, afin de les protéger. Dans le cas des enfants ne présentant pas de facteurs de comorbidité, le Comité consultatif de bioéthique de Belgique signale que le vaccin présente un avantage potentiel, car il pourrait être un moyen de restaurer les conditions dont les enfants ont besoin pour se développer harmonieusement. Le Comité appelle surtout à ne pas imposer le *Covid safe ticket* (CST) pour ne pas créer de discriminations pour l'accès aux voyages scolaires d'une part, et le *testing* d'autre part.

Se pose dès lors la question de la place et du rôle des écoles dans la gestion de ce nouveau groupe cible de la vaccination. Pour rappel, s'agissant de l'enseignement secondaire, des campagnes de sensibilisation à la vaccination ont été organisées au sein même des établissements scolaires. Je me concentrerai ici sur les questions relevant de l'enseignement obligatoire. Quelles balises le gouvernement a-t-il prévues dans le cadre de la vaccination des enfants? Avez-vous

précisé aux équipes enseignantes la communication et l'attitude qu'il convenait d'adopter vis-à-vis des élèves et de leurs parents? Quelles règles préconisez-vous en ce qui concerne les voyages scolaires ou les activités extérieures à l'école? Comment s'assurer qu'aucun enfant de l'enseignement primaire ne soit stigmatisé en raison d'une décision relevant de ses parents ou tuteurs?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, il me semble que votre question devrait plutôt être adressée à la ministre Linard, compétente dans le domaine des services de promotion de la santé à l'école (PSE). Je tenterai tout de même de vous répondre.

De manière générale, le statut vaccinal des enfants ne peut servir à restreindre leurs libertés. Il s'agit là d'une des grandes recommandations du CSS dans ses avis 9 655 «*Vaccination contre le SARS-CoV-2 à partir de 12 ans*» et 9 680 «*Vaccination contre la Covid-19 des enfants âgés de 5 à 11 ans*». C'est bel et bien aussi l'avis du Comité consultatif de bioéthique de Belgique. Vous noterez que nous avons pris soin, avec les instances de la Région wallonne et de la Région bruxelloise, d'exempter les activités scolaires de l'obligation du CST. Ce dernier ne peut être exigé ni dans les établissements scolaires ni pour les activités scolaires extra-muros organisées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si le statut vaccinal des élèves de l'enseignement secondaire ou des parents des élèves de l'enseignement primaire sera désormais pris en considération dans les protocoles de gestion de cas, il s'agit simplement de décliner strictement les normes adoptées par la CIM Santé publique et qui sont appliquées dans l'ensemble de la société. Nous devons en effet veiller à maintenir une cohérence dans ce domaine. Les voyages scolaires sont quant à eux suspendus jusqu'aux vacances de Carnaval. Nous verrons alors s'il est possible de les organiser et à quelles conditions. Par ailleurs, pour les voyages scolaires à l'étranger, nous ne disposons d'aucune marge d'appréciation pour évaluer les mesures particulières adoptées par d'autres États et concernant, par exemple, l'éventuelle obligation de disposer d'un passeport vaccinal.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je voulais m'assurer que tous les enfants soient traités équitablement, quel que soit leur statut vaccinal.

1.11 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Pertes financières des écoles dans les banques»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, comme vous avez pu le lire dans la presse, les écoles, alors qu'elles constituent un service public majeur de notre société, perdent de grosses sommes en laissant leur argent sur un compte en banque. Cet argent, au lieu d'être consacré à l'éducation, bénéficie aux banques. En effet, en vertu du mécanisme du taux d'intérêt négatif appliqué par certaines banques à partir d'un montant précis, les écoles, par le biais des pouvoirs organisateurs notamment, perdent chaque année des milliers

d'euros issus des subventions de fonctionnement versées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À titre d'exemple, la presse a révélé que le groupe scolaire gantois GO!, qui comprend 33 écoles, avait subi une perte de près de 50 000 euros par an, ce qui est énorme! Il est incompréhensible que ce mécanisme appliqué aux clients considérés comme riches, à l'instar des grosses fortunes et des multinationales, s'applique aussi aux écoles. En effet, les écoles ne poursuivent pas un but d'accumulation de richesses, mais rendent des services essentiels à la population. Ces milliers d'euros perdus en raison de l'application d'un taux d'intérêt négatif pourraient servir à des investissements dans le cadre de différentes missions de l'enseignement. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit donc utiliser tous les leviers qu'elle détient pour mettre fin à ces pertes financières préjudiciables aux missions des écoles.

Le phénomène semble toucher tous les systèmes scolaires de toutes les Communautés. Pouvez-vous faire le point sur la situation qui prévaut en Fédération Wallonie-Bruxelles? Disposez-vous d'estimations sur les montants perdus par les pouvoirs organisateurs en raison de ces taux d'intérêt négatifs? Si oui, quelles sont-elles?

Quelles sont les mesures que vous avez prises afin de remédier à ce problème? En Communauté flamande, le ministre Ben Weyts a déjà contacté Febelfin afin de plaider pour que les écoles flamandes bénéficient d'une dérogation en ce qui concerne ces taux d'intérêt négatifs. Il envisage également de discuter avec les structures scolaires pour prévoir un étalement du paiement des subventions de fonctionnement. Ces solutions font-elles partie, selon vous, des possibilités adéquates? Avez-vous déjà contacté Febelfin? Existe-t-il des discussions avec les ministres des autres Communautés afin de faire cause commune sur le sujet auprès de Febelfin?

En cas de refus des banques de faire une exception pour les institutions publiques, des députés fédéraux ont annoncé vouloir modifier la loi. Menez-vous un dialogue avec le ministre fédéral des Finances afin d'identifier des solutions concernant ce dossier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, j'ai effectivement lu cette information dans la presse. À vrai dire, ni mon cabinet ni mon administration ne disposent d'informations sur cette problématique. Aucune fédération de pouvoirs organisateurs et aucun pouvoir organisateur n'a sollicité l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet.

Je me tiens évidemment à disposition de tout un chacun pour approfondir la question, notamment avec mon collègue le ministre du Budget, si l'un de ces acteurs souhaitait aborder le sujet lors d'une réunion mensuelle ou sous toute autre forme. Je crains cependant que la marge de manœuvre de la Fédération

Wallonie-Bruxelles à l'égard des banques soit assez ténue. Cependant, nous devons approfondir la question.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je retiens la fin de votre réponse dans laquelle vous dites qu'il faut approfondir la question. Même si les pouvoirs organisateurs ne vous sollicitent pas, il me paraît essentiel que vous vous adressiez à eux pour avoir plus d'informations à cet égard.

En outre, même si la marge de manœuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est ténue, il est utile de mener une réflexion sur les actions à entreprendre. Il pourrait également être intéressant de prendre contact avec Febelfin, à l'instar du ministre Ben Weyts, afin de plaider en faveur d'une dérogation. Il me semble important d'identifier les leviers que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut activer afin de faire bouger les choses, en dépit de sa faible marge de manœuvre, afin de récupérer cet argent qui pourrait servir au fonctionnement des écoles.

1.12 Question de M. Michele Di Mattia intitulée «Priorité à l'inscription donnée aux élèves néerlandophones dans l'enseignement flamand»

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, le ministre flamand de l'Enseignement, M. Weyts, souhaite modifier la législation relative aux inscriptions dans les écoles néerlandophones de la périphérie bruxelloise. Un projet de décret serait bientôt présenté devant le Parlement flamand pour que, dès la prochaine rentrée de septembre, les écoles primaires puissent donner la priorité aux enfants de la commune dans laquelle elles sont situées. Les écoles secondaires de la périphérie flamande pourraient réserver 70 % des places disponibles à des élèves qui ont suivi l'enseignement en néerlandais sans discontinuer depuis l'âge de 3 ans et à ceux qui, depuis leur déménagement en Flandre ou à Bruxelles, ont toujours fréquenté une école néerlandophone.

Quel regard portez-vous sur ce texte qui, s'il venait à être voté, s'avérerait hautement discriminatoire pour une partie des Bruxellois et des Wallons inscrits dans l'enseignement néerlandophone?

Avez-vous écrit à votre homologue chargé de l'enseignement en Flandre pour discuter des effets d'une telle mesure sur l'enseignement francophone? Des dispositions seront-elles envisagées dans le futur pour faciliter la transition des élèves qui seraient forcés de passer d'un enseignement communautaire à l'autre à la suite de l'adoption de cette nouvelle réglementation?

Cette décision risque-t-elle de freiner le développement des écoles bilingues et de compliquer les échanges d'enseignants et d'élèves entre les communautés linguistiques?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai bien pris connaissance de l'intention affichée par le ministre Weyts de permettre aux écoles secondaires de la périphérie bruxelloise de réserver 70 % de leurs places aux élèves qui suivent

l'enseignement néerlandophone depuis l'âge de 3 ans. Toutefois, il m'est difficile, à ce stade, de me prononcer sur les conséquences d'une intention sans avoir vu la concrétisation de celle-ci, d'un point de vue juridique, dans le texte d'un décret.

J'entends que mon homologue souhaite faire entrer en vigueur cette règle pour la rentrée de septembre prochain, ce qui implique évidemment que le processus d'adoption du texte démarre rapidement. J'ai d'ores et déjà demandé une consultation juridique sur les risques de discrimination potentiels et les moyens d'action dont disposerait la Fédération Wallonie-Bruxelles s'il s'avérait que cette mesure porte atteinte à ses intérêts.

M. Michele Di Mattia (PS). – Effectivement, à ce stade, il n'est pas possible de se prononcer sur une intention, mais, comme vous le soulignez, il convient d'être vigilant. Je suis certain que, dès que la situation le permettra, un dialogue sera établi pour éviter toute forme de discrimination.

1.13 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Fonctionnement et réforme de l'alternance»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, tant les Régions wallonne et bruxelloise que la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont engagées à mettre sur pied des outils permettant d'évaluer, de réformer ainsi que de rendre plus performant et plus cohérent le fonctionnement du secteur de l'enseignement et de la formation en alternance. La Déclaration de politique communautaire (DPC) évoque une profonde réforme en concertation avec les acteurs de l'enseignement, de la formation professionnelle et des entreprises susceptibles d'accueillir des jeunes en formation. Le gouvernement s'est engagé à favoriser les passerelles et synergies entre l'enseignement en alternance, les opérateurs de formation et l'enseignement supérieur. Ces acteurs de terrain sont en attente de cette réforme susceptible de permettre de répondre à plusieurs défis qui se posent actuellement. Néanmoins, des constats sur le fonctionnement actuel – notamment sur l'orientation et sur les inscriptions – posent question.

Il nous revient que, dans le chef des établissements scolaires, l'orientation des élèves vers les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) pourrait être freinée par une dimension financière. Ainsi, pour l'enseignement subventionné, le montant par élève serait inférieur pour les élèves en CEFA que pour les élèves en enseignement de plein exercice, notamment dans l'enseignement qualifiant. Pouvez-vous nous confirmer ce constat? Quel est votre regard sur cette situation? Quels sont les montants appliqués? Comment éviter les potentielles dérives?

On constate une augmentation du nombre d'inscrits en CEFA depuis dix ans et, en même temps, une diminution du nombre d'inscrits à l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME)

depuis quelques années. Le CEFA a connu une augmentation de 5 % en dix ans, passant de 8 909 à 9 396 élèves entre 2009 et 2019. L'IFAPME a quant à lui enregistré un recul de 26 % du nombre de ses inscriptions en apprentissage entre 2017 et 2020. Du point de vue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comment peut-on expliquer ces mouvements ?

L'alternance est évoquée dans les avis n°s 2 et 3 du Groupe central sur le Pacte pour un enseignement d'excellence. Dans l'avis n° 2, il est mentionné qu'«en ce qui concerne l'alternance, les mécanismes de formation duale (alternance école – milieu du travail) représentent un potentiel important pour une revalorisation de l'enseignement qualifiant». L'avis n° 3 indique que «l'avenir de l'alternance comme une filière à part entière devra être traité dans la suite des travaux». Des travaux supplémentaires ont-ils eu lieu depuis lors ? Pouvez-vous faire le point à ce sujet ?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, si le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement en alternance n'est en effet pris en compte que pour moitié dans les calculs de l'encadrement, c'est simplement parce que l'encadrement qui leur est accordé, tant pour les cours généraux que pour les cours de l'option, varie entre huit et dix-huit périodes par semaine selon les options de base groupées (OBG), alors que l'encadrement est le double dans le plein exercice.

Concernant l'évolution de la population scolaire des CEFA, les derniers chiffres relatifs au nombre de contrats d'alternance présentés lors de la réunion des conseils zonaux de l'alternance à la fin du mois d'octobre 2021 mettent effectivement en évidence une tendance à l'augmentation. En effet, sur un total de 8 744 contrats recensés par l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) en 2020, 5 857 concernaient des CEFA. Si je ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'éléments me permettant de vous donner des explications concrètes sur les origines et les causes de ces mouvements, il est évident que l'enseignement en alternance permet de maintenir les élèves dans le système et à l'école. Les deux systèmes ne doivent dès lors pas être vus sous l'angle de la concurrence, mais bien sous celui de la complémentarité.

Enfin, la réforme de l'enseignement et de la formation en alternance doit en effet s'envisager en concertation avec mes homologues des Régions et leur ministre-président respectif. Dans ce cadre, le 14 octobre 2021, le gouvernement a chargé le ministre-président de soumettre à l'attention des ministres-présidents de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale une note d'orientation relative à la méthodologie à mettre en œuvre en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle – en particulier de l'alternance –, afin de recueillir leurs éventuelles remarques complémentaires. Nous espérons reprendre les discussions et travaux très prochainement sur la base de leurs retours.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je constate que le dossier commence à évoluer grâce à cette note d’orientation méthodologique. Nous étions inquiets. En Région bruxelloise, j’ai pu interroger le ministre Clerfayt sur le sujet; il m’a répondu qu’il devait vous rencontrer. Vous me dites que cette rencontre a été annulée, mais j’espère qu’elle pourra avoir lieu et que le dossier pourra avancer sur la base de cette note.

Concernant les causes des mouvements, nous devons évidemment envisager les deux systèmes sous l’angle de la complémentarité. Nous savons toutefois que la fluctuation du nombre d’élèves inscrits dans chaque structure a des incidences sur celle-ci. Je reviendrai donc vers vous lorsque vous disposerez de plus d’éléments sur les causes et origines de ces mouvements pour que nous puissions les analyser plus en détail.

1.14 Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Soutien aux enseignants pour l’enseignement hybride et la création d’espaces à la disposition des élèves dans les écoles»

1.15 Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Charge de travail des élèves en période d’enseignement à distance et hybride et évaluation des examens de décembre»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Delphine Chabbert (PS). – Mes questions portent sur l’incidence de l’hybridation. Je pensais qu’elles seraient obsolètes à la suite des dernières décisions gouvernementales. Toutefois, la presse de ce matin abordait notamment les effets du variant omicron. La question de l’hybridation est donc encore d’actualité.

Le 7 décembre, le magazine «*Le Vif*» a publié un article intitulé «*Les clés de l’école résiliente*» dans lequel l’hybridation dans les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles est abordée. Lors de sa dernière réunion, le 3 décembre, le Comité de concertation (Codeco) a imposé aux écoles de nouvelles mesures parmi lesquelles figure le retour au système hybride.

Jean-Yves Hayez, professeur et responsable de l’unité de pédopsychiatrie de l’Université catholique de Louvain (UCLouvain), affirme que ce système entraîne des difficultés pour certains enfants, notamment les hyperkinétiques, et appauvrit la qualité de la communication. Bruno Humbeeck, quant à lui, affirme que la continuité pédagogique est mise à l’épreuve pour les élèves les plus faibles. Le président de la Centrale générale des services publics (CGSP) dénonce pour sa part l’hybridation, qui serait l’un des vecteurs du décrochage scolaire des élèves.

Selon Bruno Humbeeck, l’hybridation, c’est évaluer ce qui peut être fait en présentiel et ce qui peut être fait à distance. D’après l’enquête de l’Université de

Mons (UMONS), 40 % des enseignants ont gardé le réflexe du numérique acquis lors du premier confinement avec les cours en ligne.

Madame la Ministre, des mesures supplémentaires sont-elles prévues pour renforcer et étendre la formation des enseignants, qui est jusqu'à présent uniquement sur une base volontaire? Quelles sont les mesures adoptées pour soutenir davantage les enseignants dans la mise en place de l'enseignement hybride?

Avez-vous pu prendre connaissance du système de nos voisins français et quels seraient les éléments positifs transférables à notre système éducatif?

Les écoles devraient créer des salles où les enfants ne pouvant pas travailler chez eux pourraient employer les structures de l'école dans le respect des règles sanitaires. Savez-vous si les établissements sont dans la capacité d'organiser cet accueil? Une réflexion est-elle en cours avec les acteurs de l'école pour soutenir les établissements?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Il existe un panel de formations en matière de numérique proposé aux enseignants. S'agissant plus particulièrement de l'hybridation, plusieurs formations spécifiques ont été développées, telles que l'enseignement d'une discipline par le numérique, l'apprentissage avec le numérique ou encore l'exploitation d'outils de matériel d'application et de logiciels numériques.

En outre, un module de formation en ligne hébergé sur la plateforme Happi (hybridation des apprentissages interactifs) a également permis à plus de 8 550 enseignants de bénéficier d'une formation accélérée sur l'hybridation. Concernant la perception qu'ont les jeunes de l'enseignement hybride, je ne peux que vous rejoindre, Madame la Ministre, quant au caractère irremplaçable de la relation humaine directe, pour que l'enseignement puisse véritablement avoir lieu.

C'est la raison pour laquelle j'ai toujours souhaité privilégier le présentiel dans la gestion de la crise. Je me réjouis que, malgré les conditions difficiles de la rentrée, l'enseignement secondaire ait pu reprendre à 100 % en présentiel depuis le 10 janvier. En effet, l'hybridation entraîne des risques majeurs de démotivation, la réduction du contact social, mais également une charge de travail potentiellement plus élevée.

À ce regard, les circulaires prises dans le passé ont toutes enjoint à ce qu'une coordination soit assurée entre les enseignants, pour que les apprentissages à distance soient proportionnés dans leur volume et dans le temps à y consacrer par les élèves, mais également à ce que ces enseignements prennent des formes diversifiées, en prenant en compte le temps passé devant l'écran.

Il est prévu d'accueillir dans leur établissement les élèves qui ne disposent pas d'un équipement numérique à domicile. Pour ces mêmes élèves, rappelons que

nous avons imaginé un répertoire de lieux connectés tels que les bibliothèques et les salles communales, afin qu'ils puissent suivre les apprentissages.

Dans ma dernière circulaire, il était également prévu que les révisions et activités de remédiation puissent se tenir comme prévu, avec 100 % des élèves présents. Nous restons donc particulièrement attentifs, y compris lorsque des moments d'enseignement hybride doivent être instaurés.

Concernant la tenue des examens de la fin d'année civile dernière, il avait été convenu qu'un fonctionnement normal, à savoir la tenue des épreuves en présentiel, soit assuré, notamment parce que les modalités étaient déjà d'application.

Enfin, s'agissant de nos voisins français, je n'ai personnellement pas d'information sur leur stratégie numérique, dont je ne doute cependant pas de l'efficacité.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, nous partageons tous la conviction que le présentiel est indispensable à une bonne relation éducative et pédagogique. Je vous félicite donc d'avoir organisé la rentrée en présentiel, ce qui n'a pas dû être simple. Concernant le soutien aux enseignants, je connais le module de formation en ligne, qui rencontre un certain succès. Je pense qu'il faudra continuer à inciter les plus récalcitrants à se lancer dans la démarche de formation. Quant à l'attention portée aux élèves en situation de vulnérabilité, il serait peut-être bénéfique d'avoir une vue sur les solutions concrètes ainsi que sur le profil et le nombre de jeunes encore en difficulté dans leur apprentissage.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h25 et reprise à 14h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.16 Question de Mme Sophie Pécriaux intitulée «Appels à projets pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement chez les jeunes»

1.17 Question de Mme Jacqueline Galant intitulée «Actions contre le harcèlement»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, vous connaissez mon attachement à la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement chez les jeunes. Je sais qu'elle vous tient aussi profondément à cœur.

Même si nous ne disposons pas de données globales sur le phénomène en Fédération Wallonie-Bruxelles, une enquête a révélé qu'un jeune sur trois serait victime de harcèlement. Cette problématique est encore trop peu appréhendée de manière efficace et coordonnée en Wallonie et à Bruxelles, d'autant plus que le harcèlement et le cyberharcèlement subis par les jeunes sont souvent invisibles et sournois. Pourtant, les dégâts sur la santé mentale et le bien-être des jeunes sont considérables et parfois irréversibles.

Vous êtes consciente de l'importance de créer un climat scolaire serein et inclusif, ainsi que de la nécessité de former et d'outiller au mieux le personnel enseignant et les acteurs du milieu scolaire. Votre objectif est d'établir des projets de prévention, mais également d'élaborer des procédures d'intervention et d'accompagnement des victimes en cas de harcèlement. Je me réjouis dès lors de voir que l'appel à projets destiné aux opérateurs extérieurs chargés de harcèlement et de cyberharcèlement pour l'année scolaire 2021-2022 arrive à son terme.

Par le Service SOPHIA (Soutien, orientation, prévention, harcèlement, intimidation, agression), j'ai appris que vous lui aviez accordé récemment une subvention de 125 000 euros. J'ai rencontré l'équipe de ce service et je la soutiens activement. Je vous avais déjà interrogée, car le Service SOPHIA et l'ASBL Les Mots de Tom souhaitaient créer un centre de référence pluridisciplinaire d'accompagnement des victimes de harcèlement global qui coordonnerait différentes actions sur un territoire donné, à l'instar des centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS). Grâce à cette subvention, le centre de référence pourra voir le jour cette année. Je vous en remercie. Le directeur du Service SOPHIA est pour sa part ravi du soutien apporté.

Pouvez-vous faire le point sur cet appel à projets et les actions retenues? Certaines de ces actions auront-elles pour but de récolter des données en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mieux appréhender le phénomène et de prévoir des politiques et dispositifs adaptés? Quelles seront les synergies avec le futur plan de prévention du harcèlement et d'amélioration du climat scolaire?

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, il y a quelques semaines, vous avez présenté votre plan «Anti-harcèlement» qui se décline en cinq ans. Votre objectif est de sensibiliser tous les établissements, puis de coacher et d'accompagner une partie des écoles dans leur lutte contre le harcèlement scolaire.

Certaines écoles développent des initiatives, provenant parfois directement des élèves. C'est le cas à Boussu où une classe de sixième année primaire de l'École du Centre a réalisé une vidéo mettant en scène des élèves dans diverses situations de harcèlement. Cette vidéo permet, d'une part, de sensibiliser les jeunes au mal qu'ils peuvent faire, parfois sans le vouloir, aux enfants qu'ils harcèlent et, d'autre part, de libérer la parole par rapport à ces situations.

Avez-vous vu cette séquence vidéo qui fait le buzz sur les réseaux sociaux? Serait-il envisageable de diffuser largement cette vidéo, qui parle vraiment aux enfants dans les écoles, ou d'inviter les établissements à lancer de telles actions? Ce type d'outil pourrait-il être intégré à votre plan d'action?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames les Députées, je vous remercie de me donner l'occasion de faire le point sur ce dossier important qu'est la lutte contre le harcèlement scolaire. L'appel à projets 2021-2022 en matière de harcèlement et de cyberharcèlement se veut être une charnière, d'une part, entre les appels à projets tels qu'ils ont été répétés chaque année depuis 2015 et, d'autre part, l'instauration de la nouvelle politique en matière de prévention du harcèlement scolaire et de gestion du climat scolaire.

En août 2021 a été lancé un appel à projets destiné aux opérateurs pour la création, l'organisation et la diffusion d'un webinaire à l'attention des décideurs de l'école. Par «décideurs», j'entends les échevins et leur service de l'instruction publique, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les pouvoirs organisateurs et les directions d'écoles. L'ASBL BALE (Bienveillance à l'École) est lauréate. Le reste de l'enveloppe budgétaire a été attribué à plusieurs projets pour lesquels une demande de subventions avait été introduite et dont les actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du futur programme en matière de climat scolaire et de prévention du harcèlement scolaire, plus précisément dans le cadre des «actions minimales» que doivent prévoir les écoles qui s'engagent dans un programme-cadre indispensable.

Ainsi, le projet KiVa UP, développé par l'Université de Paix, propose une adaptation augmentée du programme d'origine finlandaise KiVa sur un périmètre d'écoles participantes avec un partenariat de recherche développé avec l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Les résultats de cette expérience pourront venir enrichir les ressources du futur observatoire du climat scolaire et participeront à améliorer le programme-cadre dessiné dans la nouvelle programmation.

Un autre projet, également porté par l'Université de Paix, vise à former les équipes pédagogiques et éducatives à développer des cercles de parole et d'écoute dans les classes. Il s'agit d'une des actions minimales prévues dans le programme-cadre au titre d'actions obligatoires. C'est donc une anticipation directe de la nouvelle programmation.

Un troisième projet, développé par les Grignoux, dans le cadre de leur programme «Écran large sur tableau noir», propose au public scolaire de visionner le film «*Un monde*». Ce film propose une immersion au cœur des dynamiques relationnelles propres au harcèlement scolaire. Cette diffusion ciblée sur le public scolaire contribuera à affiner la compréhension des enjeux du harcèlement par les adultes et donner l'occasion d'effectuer un dialogue renouvelé entre enfants et adultes sur le sujet.

Par ailleurs, des moyens seront alloués au financement du projet pilote visant la création d'un centre de référence et d'intervention «Harcèlement» conçu par le Service SOPHIA et l'ASBL Les Mots de Tom. Ce centre a pour ambition d'être un lieu central qui abrite une équipe pluridisciplinaire, psycho-socio-juridique pour la prise en charge et l'accompagnement de toutes les situations de harcèlement des jeunes en partenariat avec les nombreuses institutions concernées, comme les écoles, les centres PMS, la police, les clubs de sport, les médecins, etc.

Au travers de ces projets, il s'agit d'appréhender la question du harcèlement par le prisme de facteurs interdépendants tels que la stratégie d'équipe, la justice scolaire, la qualité de vie à l'école, ou encore la coéducation, et qui constituent un climat scolaire serein.

Madame Galant, je n'ai pas vu la capsule vidéo contre le harcèlement scolaire réalisée par des élèves de l'école de Boussu, mais je ne peux que soutenir et encourager les projets visant à libérer la parole et à conscientiser les jeunes afin qu'ils comprennent le phénomène et agissent face à une situation de harcèlement. Je reste tout à fait convaincue de la nécessité de permettre plusieurs approches possibles pour répondre adéquatement à la réalité des écoles et à la pluralité des situations. En ce sens, ce type d'initiative peut compléter les actions de prévention conduites dans les programmes des écoles, mais aussi enrichir les ressources que le futur observatoire du climat scolaire devra collecter et rendre visible aux écoles.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, vous faites un pas important pour lutter contre le harcèlement scolaire. Les outils que vous proposez permettront de répondre aux problèmes du harcèlement et du cyberharcèlement.

Mon groupe politique et moi-même avons rencontré le Service SOPHIA et l'ASBL Les Mots de Tom, qui effectuent un travail de sensibilisation remarquable. Je vous remercie de leur avoir accordé une subvention de 125 000 euros. Mes collègues et moi restons attentifs à ce dossier.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, j'aimerais saluer tous vos efforts pour lutter contre cette problématique qui ne fait que s'aggraver. Les différents appels à projets sont une bonne nouvelle, mais nous avons réellement besoin de politiques publiques structurelles pour apporter un soutien à long terme aux mesures en vigueur.

L'environnement est un élément important. En effet, si le cadre de vie est sain et serein, les enfants se sentent bien et le harcèlement est sans doute moindre.

La vidéo réalisée par les élèves de Boussu a un message très porteur: les enfants s'adressent à d'autres enfants. Une visite à Boussu pourrait-elle être organisée pour encourager ce type d'initiatives? La commune de Jurbise a collaboré avec le Centre du Théâtre-Action, pour que les enfants jouent un rôle actif. Entre eux, les enfants sont les meilleurs porte-parole. Ainsi, le jeu de rôles permet à

ces enfants de se rendre compte du malheur et de la détresse que certaines paroles peuvent provoquer. Il faut encourager les enfants à réaliser des pièces de théâtre ou des vidéos. Il faut recourir aux réseaux sociaux, tels que TikTok qui est massivement utilisé par les jeunes, pour sensibiliser les jeunes et lutter contre le fléau du harcèlement.

1.18 Question de M. Michele Di Mattia intitulée «Tables rondes de l'enseignement spécialisé»

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, au travers de sa compétence de l'enseignement, la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille ardemment à rendre notre société plus inclusive. Citons entre autres les projets d'intégration permanente totale, le décret du 7 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques (décret «Aménagements raisonnables»), les dispositifs d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA), le dispositif FLA (français langue d'apprentissage) et, plus récemment, les pôles territoriaux. Par ailleurs, vous vous êtes montrée proactive concernant le développement de classes à visée inclusive, dont le nombre a été porté de 17 à 26 depuis le début de votre mandat.

Dans notre commission, vous avez d'ailleurs pu mettre en évidence l'importance de faire évoluer les représentations des uns et des autres sur le handicap. La construction d'une école plus inclusive est un pari de société que vous avez décidé de saisir à bras le corps pour faire une priorité de l'accompagnement de chacun des élèves qui nécessite une prise en charge adaptée.

À cet égard, le gouvernement s'est engagé dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC) à décloisonner les enseignements ordinaire et spécialisé. Cela passe notamment par l'organisation de tables rondes de l'enseignement spécialisé visant à analyser globalement son système grâce à la participation d'acteurs tels qu'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) ou encore l'ASBL Inclusion. Nous savons que deux réunions étaient programmées à la fin de l'année 2021.

Enfin, la Chambre des représentants a adopté au début du mois de décembre une proposition de loi visant à permettre aux véhicules de transport scolaire de personnes handicapées d'emprunter les voies réservées aux transports en commun, aussi appelées «sites propres».

Madame la Ministre, ces tables rondes ont-elles été maintenues malgré le contexte sanitaire? Pourriez-vous partager les conclusions qui ressortent de ces échanges? Pourriez-vous faire le point quant aux avancées dans le cadre de la réforme de l'enseignement spécialisé?

Quelles sont les pistes évoquées pour améliorer la lisibilité de l'offre de ce dernier? Au-delà de la mise en œuvre des pôles territoriaux, d'autres projets sont-

ils menés pour renforcer le pilotage des moyens dédiés à l'enseignement spécialisé?

Quelles sont vos ambitions en matière d'ouverture de classes inclusives? Celles-ci peuvent jouer un rôle dans la réduction de la problématique du transport scolaire? La nouvelle réglementation fédérale sera-t-elle de nature à influencer le cadre communautaire? Où en est la concertation avec la Wallonie et la Commission communautaire française (COCOF) sur la question spécifique du transport scolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, l'organisation de la table ronde «Handicap intellectuel et inclusion scolaire», initialement prévue en présentiel sur deux journées en novembre et décembre 2021, a malheureusement dû être modifiée en toute dernière minute en concertation avec Unia, le DGDE et l'ASBL Inclusion avec qui nous co-organisons l'événement.

Sur cette décision, une première demi-journée de travail s'est tenue le lundi 29 novembre en vidéoconférence et a rassemblé près de cent personnes. Lors de celle-ci, une série d'intervenants se sont exprimés pour permettre aux différents acteurs de confronter leurs points de vue et de faire évoluer les représentations des uns et des autres sur le handicap intellectuel. La seconde journée de travail sera fixée dès que la situation nous permettra à nouveau une rencontre en présentiel. J'espère que cela sera possible au printemps prochain. Des groupes projets seront invités à réfléchir, en ateliers, aux réponses multiples à apporter pour une prise en charge adaptée des besoins des élèves en situation de handicap intellectuel tout au long de leur scolarité. C'est la raison pour laquelle une réunion présentielle est préférable. La vidéoconférence a ses limites et nous ne voulons pas bâcler ce travail de réflexion.

Ce ne sera qu'après ces débats et une analyse de l'administration qu'il me sera possible de soumettre des pistes au gouvernement pour améliorer la prise en charge de ces élèves. Ma volonté est de définir les modalités d'un accompagnement spécifique pour eux, tant dans l'enseignement ordinaire que dans l'enseignement spécialisé. Quant au renforcement du pilotage de ce dernier, il est évidemment au cœur des réflexions du chantier n° 14 du Pacte pour un enseignement d'excellence où les réflexions sont en cours. Je reviendrai vers vous lorsqu'elles auront été finalisées. Je continue à encourager l'ouverture de classes et d'implantations à visée inclusive. Je souhaiterais qu'il y ait davantage d'initiatives dans l'enseignement secondaire. Ces classes bénéficient effectivement d'un encadrement plus favorable avec l'octroi d'un mi-temps supplémentaire.

Quant au transport scolaire, c'est une compétence régionale. Un audit est en cours en Wallonie et je peux d'ores et déjà vous dire que le bien-être des élèves à besoins spécifiques est au centre des débats. En Région de Bruxelles-Capitale,

l'audit a eu lieu l'année dernière et une série de recommandations ont été apportées avec notamment l'objectif de réduire les temps de parcours.

M. Michele Di Mattia (PS). – Nous sommes à un moment particulier: le calendrier a été bouleversé par la crise sanitaire.

Madame la Ministre, vous n'avez pu me donner de date précise quant au pilotage, qui constitue le chantier n° 14 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Je suis toutefois certain qu'il sera réalisé dans le courant de cette année.

En ce qui concerne le transport scolaire, je reste un peu sur ma faim: quand l'audit prévu en Région wallonne aura-t-il lieu?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Il est en cours.

M. Michele Di Mattia (PS). – Cette problématique est particulièrement importante et appelle une réponse urgente, car les usagers rencontrent parfois des situations vraiment très compliquées. J'ai eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises en Région wallonne pour sensibiliser le ministre de la Mobilité.

1.19 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Service des équivalences de diplômes: accessibilité et simplification des procédures»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, les étudiants étrangers qui désirent venir étudier en Belgique font parfois face à un vrai parcours du combattant. Les procédures sont souvent lourdes et complexes. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit rendre ses services plus accessibles et efficaces, comme l'indique d'ailleurs la Déclaration de politique communautaire (DPC). Actuellement, la charge administrative est telle que de nombreux étudiants abandonnent ou reçoivent des réponses tellement tard que les délais sont dépassés pour pouvoir s'inscrire à l'université.

Ce matin encore, j'ai réinterrogé Mme Glatigny à propos des procédures d'équivalence des diplômes. Plusieurs bonnes nouvelles avaient été annoncées, à savoir la création d'un nouveau site qui facilitera les démarches en ligne et la suppression de la provision des documents certifiés conformes.

Les étudiants étrangers rencontrent des difficultés à joindre par téléphone ou par courrier électronique le Service des équivalences. Quelles mesures prenez-vous pour le rendre plus accessible? Pourquoi est-il souvent injoignable? Combien de personnes composent ce service? Quelle est la moyenne du nombre des dossiers gérés annuellement?

De manière générale, des simplifications de procédures sont-elles à l'étude, comme l'envoi de copies simples tel que prévu par les services de la ministre de l'Enseignement supérieur?

Vous avez annoncé en octobre dernier que le Service des équivalences prévoyait l'introduction d'un dossier en ligne. Où en est cette procédure dématérialisée? La voie électronique sera-t-elle prête pour l'introduction des dossiers de la prochaine rentrée? Pouvez-vous nous communiquer un calendrier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Une équivalence détermine officiellement le niveau des études secondaires et peut être demandée en vue de poursuivre des études secondaires partielles ou des études supérieures, ou d'accéder à un travail. Le dépôt des dossiers est possible par courrier ou sur rendez-vous au guichet du Service des équivalences. Lorsqu'il s'agit de la poursuite d'études dans l'enseignement secondaire, ils peuvent être transmis par l'établissement scolaire où est inscrit l'élève.

S'il n'y a pas de délai de dépôt à respecter pour une demande d'équivalence permettant la poursuite d'études secondaires ou pour accéder à un emploi, l'arrêté royal du 20 juillet 1971 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers fixe la date du 15 juillet de l'année civile qui précède la rentrée académique comme date limite d'introduction des dossiers relevant d'une demande d'accès à l'enseignement supérieur. Des dérogations à cette date limite sont néanmoins prévues à l'article 5 de ce même arrêté.

La constitution d'un dossier nécessite la production de plusieurs documents et actes de la part d'un requérant. Les services administratifs sont amenés à vérifier ceux-ci, tant sur le plan de la complétude du dossier qu'en ce qui concerne la conformité des pièces déposées. Environ 50 000 opérations de ce genre ont été enregistrées pour le traitement de quelque 24 000 dossiers pour la seule année 2021. Pendant l'été, pas moins de 200 dossiers sont traités par jour. Les semaines qui précèdent et suivent la date butoir du 15 juillet constituent donc le paroxysme de l'activité de ce service, surtout en termes d'accessibilité, d'accueil et de contact avec les visiteurs. Si ce service assure d'ordinaire l'accueil des demandeurs à ses guichets, force est de reconnaître qu'il a dû, comme de nombreux autres, suspendre l'accueil au guichet afin de protéger ses utilisateurs et ses agents. Cette information a d'ailleurs fait l'objet d'indications sur le site *ad hoc*.

Par ailleurs, les 29 personnes chargées de l'analyse et de la validation des dossiers ne sont pas toutes mobilisables entre les mois de juin et de septembre, car il s'agit non seulement d'une période sollicitée pour l'octroi légitime de congés annuels, mais aussi du moment où ces mêmes agents traitent notamment les dossiers des jurys de l'enseignement secondaire et les recours introduits à la suite des sessions d'examen de juin et de septembre. Ce n'est pas tant le nombre d'agents qui est problématique, mais bien la concentration du travail à exécuter dans des délais assez courts.

La procédure actuelle est lourde et le refus d'octroi d'équivalence génère des conséquences encore bien plus importantes pour un requérant, car le traitement de dossiers incomplets est automatiquement reporté à l'année académique suivante, laissant les usagers sans aucune autre option. C'est pourquoi, malgré la difficulté que cela représente, j'ai la volonté d'améliorer les procédures existantes afin de les rendre plus fluides et plus accessibles, notamment en permettant l'introduction d'un dossier en ligne dans le cadre d'une procédure dématérialisée. Actuellement, la complexité de l'implémentation d'une telle procédure, ne fut-ce qu'en termes de stockage de données, ne permet pas encore ce nouveau mode de transmission des dossiers. Il nous appartiendra de mobiliser les forces vives afin d'y parvenir dans les plus brefs délais.

Enfin, je joins à ma réponse plusieurs graphiques qui vous permettront, Monsieur le Député, de mieux appréhender le nombre d'actions entreprises et de dossiers traités depuis 2016, ainsi que la convivialité du site www.equivalences.cfwb.be.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Les 29 personnes chargées de l'analyse sont victimes d'une concentration de travail élevée avec des délais courts. Il faudrait peut-être fluidifier le système pour que la charge de travail soit moins élevée et que les délais soient mieux répartis. Dans son rapport de 2018, le Médiateur avait déjà pointé le problème de personnel dans ce service. En ce qui concerne le dossier incomplet reporté à l'année suivante, je ne sais pas si, dans le cadre de l'amélioration de la procédure, il est prévu de demander des compléments aux personnes.

Pas plus tard que ce midi, des gens m'ont dit que des dossiers ont été envoyés par la poste. Ces personnes disposent de la preuve d'envoi, mais le Service d'équivalence prétend ne rien avoir reçu. Il y a un sentiment d'injustice lorsque l'on reporte la procédure parce que le dossier n'est pas complet, mais ce sentiment est encore plus grand lorsque toutes les conditions ont été remplies et le dossier se perd. C'est d'ailleurs pour cette raison que le dossier en ligne est très attendu. Je vous réinterrogerai à ce sujet.

1.20 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Implantation d'une maison de détention à proximité directe d'une école»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le 7 décembre dernier, j'ai appris avec beaucoup d'étonnement, par la presse locale, l'implantation d'une maison de détention rue des Foxhalles, dans le quartier de Hodimont à Verviers, avec une cinquantaine de places dans une ancienne maison de repos. Aucune concertation n'a eu lieu avec les habitants, les commerçants, les associations et les institutions du quartier. Ils n'en ont même pas été informés.

Je ne mets nullement en cause la pertinence de créer ce type d'établissement visant à réinsérer des détenus dans la société et à amoindrir les problèmes de

surpopulation dans les prisons. J'encourage bien entendu la création d'un pôle de la justice à Verviers. En revanche, je suis interpellée par le fait que cette maison de détention se trouve à proximité directe de l'école fondamentale de la Providence qui accueille quelque 400 enfants. En effet, 52 fenêtres, dont certaines dans les pièces où logeront des détenus, ont une vue directe sur la cour de récréation de cette école. De plus, les entrées principales de ces deux bâtiments sont contiguës et deux portes de secours débouchent directement sur la cour de récréation. Enfin, les détenus pourront quitter la maison de détention en journée en vue de leur réinsertion, et donc circuler dans les rues.

En réponse à une question du député fédéral verviétois Malik Ben Achour, lors de la réunion du 20 décembre dernier de la commission de la Justice de la Chambre, le ministre Vincent Van Quickenborne a confirmé son intention d'ouvrir une maison de détention à cet endroit. Il a précisé que ce projet était dans sa phase finale et qu'une ouverture était prévue d'ici l'été 2022. L'acte de vente de cet immeuble devait être passé le 27 décembre dernier. Les quelques aménagements des lieux énoncés par le ministre de la Justice ne sont pas de nature à mettre fin aux inquiétudes légitimes des personnes concernées. Une maison de détention ne plaira jamais aux habitants, mais le fait qu'elle donne sur une école est un réel problème.

Je suis intervenue avec d'autres élus locaux auprès du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments. Il a reporté les actes d'un mois. Certes, ce type de dossier ne relève pas de vos compétences directes, mais unissons-nous pour trouver une solution. Avez-vous été alertée de cette situation par la direction de l'école et son pouvoir organisateur (PO)? Ceux-ci craignent pour le bien-être et la protection des élèves ainsi qu'une baisse de fréquentation de leur école. Une concertation est-elle prévue, y compris avec les enseignants et les parents des élèves? Comme ministre de l'Éducation, avez-vous pris contact avec le ministre de la Justice et le secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments afin d'attirer leur attention sur cette problématique et soutenir cette école? Quelle réponse vous ont-ils apportée? Quels sont en réalité vos moyens d'action dans ce dossier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, une lettre du PO concernant ce dossier m'est parvenue à la fin de l'année dernière. J'ai alors transmis un courrier au ministre la Justice relayant les inquiétudes de l'école de la Providence à Hodimont. Je suis convaincue que le dialogue est déjà entamé. La prise en considération des intérêts de chaque partie permettra de trouver une solution acceptable et équilibrée. Nous continuerons à y être attentifs.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je suis satisfaite d'entendre que vous êtes au courant de la situation et que le pouvoir organisa-

teur vous a contactée. Je note que vous avez écrit au ministre de la Justice. Je continuerai à suivre ce dossier avec attention.

1.21 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Utilisation de l'enveloppe de deux millions d'euros de la Croix-Rouge de Belgique pour les élèves sinistrés»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le 9 septembre dernier, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a adressé un courriel aux écoles situées dans les zones sinistrées par les inondations de juillet, ainsi qu'à leurs pouvoirs organisateurs, afin de leur transmettre la proposition de soutien de la Croix-Rouge de Belgique. Cette dernière a en effet annoncé qu'elle dégageait un fonds de 2 millions d'euros, utilisable du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, pour des frais liés directement à la scolarité des élèves, avec une attention particulière portée aux enfants en grande vulnérabilité.

Les écoles souhaitant bénéficier de ce soutien étaient invitées à renvoyer une fiche de demande, ainsi qu'une convention bipartite, à la Croix-Rouge de Belgique. Ces documents ont été au préalable étudiés en concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

La Croix-Rouge de Belgique étant redevable vis-à-vis de ses donateurs quant à l'utilisation de ses fonds, elle a l'obligation de justifier toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce projet. Lors de la réunion du 16 novembre dernier de notre commission, vous m'avez précisé qu'à cette époque, ni votre cabinet ni la DGEO n'avaient accès aux informations relatives à l'utilisation de ces 2 millions d'euros. Vous m'avez en outre annoncé que vous n'aviez prévu de demander à la Croix-Rouge un bilan de cette opération qu'une fois que celle-ci serait clôturée, à la date du 31 décembre 2021.

Je vous avais alors signalé la difficulté d'avoir une vue d'ensemble sur la répartition de ces 2 millions d'euros entre les écoles et les élèves sinistrés sans un bilan intermédiaire de l'opération. J'avais avancé que, bien qu'elle ne soit pas terminée, un premier coup de sonde vers la Croix-Rouge aurait permis de s'assurer de l'utilisation effective de ces 2 millions d'euros d'ici la fin de l'année. Le cas échéant, c'eût aussi été l'occasion de rappeler aux écoles l'existence de cette opération avant la date butoir.

Dès lors, disposez-vous aujourd'hui du bilan de la Croix-Rouge sur ce mécanisme d'aide comblant une partie des besoins qui seront aussi couverts en partie par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pourriez-vous nous présenter ce bilan? Combien d'écoles ont-elles introduit une demande? Combien ont-elles reçu un don et pour quels types de frais? Comment les dons ont-ils été répartis entre les écoles? Le budget prévu de 2 millions d'euros a-t-il été entièrement utilisé? Dans la négative, avez-vous demandé un bilan intermédiaire à la Croix-Rouge et relancé les écoles concernées avant la date butoir? S'il s'avérait que ce budget

n'a pas été entièrement utilisé, une prolongation de l'opération est-elle envisageable?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je dispose actuellement de deux bilans, l'un clôturé le 15 novembre 2021 et l'autre le 20 décembre 2021. Ils sont à votre disposition. Il est à noter que la Croix-Rouge de Belgique a décidé de prolonger d'un mois la clôture des demandes, désormais fixée au 31 janvier 2022. J'ai chargé mes services de vérifier la bonne transmission de cette information aux écoles concernées. À la date du 15 novembre, 49 demandes avaient été introduites, dont 46 étaient déjà acceptées pour un montant total de 1 152 000 euros. À la date du 20 décembre, 79 demandes avaient été introduites et 73 acceptées pour un montant total de 1 560 000 euros. Ces demandes concernent 55 écoles, 7 écoles des devoirs et 3 crèches. Les principaux types de frais couverts sont le mobilier (24 %), le matériel informatique (22 %), l'équipement spécifique à l'enseignement technique et professionnel (14 %) et le matériel de gymnastique, de sport et de psychomotricité (10 %).

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, l'opération ayant été prolongée d'un mois, je vous remercie pour ces deux bilans intermédiaires, ainsi que pour avoir averti les écoles. Compte tenu des besoins conséquents sur le terrain, nous serons ainsi en mesure d'utiliser la totalité de ces 2 millions d'euros. Cette somme ne permettra toutefois pas de répondre à l'ensemble des besoins. Je suivrai l'évolution de ce dossier et resterai attentive aux aides accordées aux écoles sinistrées par le ministre du Budget, M. Daerden.

1.22 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Réforme de l'enseignement qualifiant»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, au mois de juin dernier, j'ai eu l'occasion de vous interroger au sein de notre commission à propos de la réforme de l'enseignement qualifiant qui fait l'objet du chantier n° 5 du Pacte pour un enseignement d'excellence, chantier intitulé «*Faire du qualifiant une filière d'excellence*». Vous m'avez alors précisé que la valorisation de l'enseignement qualifiant s'articulerait autour de trois dimensions: la réorganisation des parcours de l'enseignement qualifiant, le renforcement des pilotages et le renforcement des synergies enseignement-emploi-formation. Vous avez ajouté qu'à l'heure actuelle, les travaux du chantier n° 5 se concentreraient essentiellement sur la deuxième dimension.

Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement du chantier n° 5 dans ses trois dimensions? Quand vos réflexions sur les première et troisième dimensions débiteront-elles? Pourriez-vous présenter un calendrier clair concernant ce chantier?

Entre-temps, avez-vous soumis au gouvernement la note relative à la réforme du pilotage et de la gouvernance de l'enseignement qualifiant? Pourriez-vous faire une présentation de cette note devant notre commission? Quelles pistes avez-vous retenues par rapport à l'objectif de rationalisation de l'offre d'options dans l'enseignement qualifiant? Quand comptez-vous faire aboutir ce chantier?

Votre cabinet a-t-il pris connaissance de l'évaluation du projet «Immersion» réalisée par le Service général de l'inspection (SGI)? Quelles conclusions en tirez-vous? Prévoyez-vous d'élaborer une base décrétable pour l'immersion en entreprise, telle que préconisée par l'avis n° 3 du Groupe central?

L'évaluation qualitative et quantitative liée à la certification par unités (CPU) est-elle finalisée? Quelle analyse en faites-vous et quelles conclusions en tirez-vous? Envisagez-vous de généraliser la CPU à l'ensemble de l'enseignement qualifiant?

Où en est l'évolution de l'expérience d'une troisième année professionnelle polyvalente, basée sur le modèle de la future quatrième année de l'enseignement qualifiant tel que préconisé par l'avis n° 3 du Groupe central? Selon quelles modalités cette évaluation sera-t-elle réalisée?

En ce qui concerne la nécessaire intensification des stages, avez-vous pu étudier ma proposition de labellisation positive des entreprises participantes?

Enfin, outre le projet «Entr'Apprendre» mis en œuvre par la Fondation pour l'enseignement, la formation continuée des enseignants du qualifiant n'avait pas encore fait l'objet de nouvelles réflexions au sein du chantier n° 5. Envisagez-vous une généralisation d'une formation continuée des enseignants du qualifiant dans les entreprises? Tous pourraient s'y rendre régulièrement pour effectuer des stages et se recycler avec, pourquoi pas, un échange avec du personnel de l'entreprise qui viendrait dans l'école pour les remplacer temporairement. Ceci renforcerait les synergies entre le monde de l'école et celui de l'entreprise. Qu'en pensez-vous?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – À l'heure actuelle, les travaux du chantier n° 5 se concentrent principalement sur sa deuxième dimension, à savoir le renforcement du pilotage de l'enseignement qualifiant. Les réunions bilatérales de travail avec les représentants des organisations syndicales et des fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) se sont poursuivies jusqu'à la veille de la trêve hivernale. Sur cette base, le modèle final qui est issu de ces longs travaux de concertation et qui inclura les aspects de gouvernance, de programmation et de rationalisation de l'offre d'options doit être présenté au Comité de concertation du Pacte à la fin de ce mois.

D'autres réflexions ont déjà été menées autour de la première dimension du chantier n° 5, soit la réorganisation des parcours du qualifiant, principalement

en ce qui concerne la réforme de la CPU. Les évaluations quantitatives et qualitatives du dispositif ont mis en évidence que les objectifs liés à une certification plus rapide et ceux liés au non-redoublement et à l'optimisation de l'utilisation des périodes complémentaires dans un processus de remédiation ne sont, en réalité, pas atteints. Compte tenu de ces constats, la généralisation de la CPU dans sa forme actuelle n'est évidemment pas envisagée, mais j'ai demandé un avis sur la forme et le fonctionnement que devrait adopter un nouveau dispositif de CPU qui contribuerait à la revalorisation de l'enseignement qualifiant. Cet avis vient tout juste de m'être transmis et l'équipe du chantier n° 5 procède actuellement à son analyse. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que ce travail aura débouché sur des propositions concrètes d'organisation et que j'aurai eu l'occasion de les soumettre au gouvernement.

L'évaluation du projet-pilote «Immersion» a mis en évidence que les objectifs n'ont pu être rencontrés que dans un nombre trop limité d'entreprises: je n'ai donc pas souhaité prolonger cette expérience durant l'année scolaire 2021-2022. Néanmoins, une réflexion sur les stages, leurs objectifs, leur organisation et la coopération avec le monde du travail est bien envisagée à brève échéance, dans le cadre de la nouvelle gouvernance du qualifiant. L'évaluation de la troisième année polyvalente n'est, quant à elle, pas envisagée à ce stade, puisque son organisation relève du libre choix des pouvoirs organisateurs.

Enfin, la formation continuée des enseignants du qualifiant n'a pas encore fait l'objet de nouvelles réflexions au sein du chantier n° 5.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je ne manquerai pas de suivre avec attention l'avancement des travaux de ce chantier n° 5 dont l'objectif – faire de l'enseignement qualifiant une filière d'excellence – est essentiel pour mon groupe. Je me réjouis des progrès de ce chantier.

J'aurai eu le mérite de vous soumettre ma proposition visant à prévoir une formation continuée pour les enseignants du qualifiant dans les entreprises. J'espère qu'elle fera l'objet d'une réflexion.

1.23 Question de M. Nicolas Janssen intitulée «Implication des pairs-aidants dans les programmes de prévention»

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la santé mentale et le bien-être des jeunes ont été mis à rude épreuve depuis le début de la crise sanitaire. Dans ce contexte, la médiation par les pairs, la «pair-aidance», retient aujourd'hui l'attention d'un nombre croissant d'acteurs travaillant dans le secteur de la jeunesse et de la santé. Les programmes de prévention reposant sur le concours des pairs peuvent prendre plusieurs formes telles que la formation de sentinelles en milieu scolaire, les cercles de paroles, la présence de référents de bien-être ou de décrochage scolaire, etc. Ce type de solution permet aux jeunes d'être acteurs de leur bien-être et de leur dynamique de groupe. Dans ce cadre, une série de pro-

jets mis en place par le service Openado, de la province de Liège, ont eu des effets positifs significatifs.

Les arguments motivant l'implication des pairs dans les programmes de prévention sont nombreux. Les jeunes en mal-être entrent en contact plus facilement avec leurs pairs plutôt qu'avec des adultes. De plus, ces pairs confidents peuvent jouer un rôle encore plus important dans la prévention s'ils sont formés de manière à pouvoir réagir de façon adéquate et solliciter l'aide d'un adulte. Cependant, la formation et la présence d'un adulte référent s'avèrent indispensables pour garantir la stabilité du jeune aidant.

Madame la ministre, dans le cadre de l'axe stratégique 5 du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui vise à «faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école mieux adaptée aux conditions du bien-être des enfants», pourrions-nous envisager la mise en place de solutions basées sur l'intervention des pairs, qui permettent de rendre les jeunes acteurs de solutions? Et cela en lien avec le harcèlement pour lequel le Pacte prévoit des formations à la médiation par les pairs dès la première année primaire, mais élargie aux autres problématiques citées plus haut? Des solutions de ce type ont fait leurs preuves à l'étranger, mais aussi en Belgique dans la province de Liège et ailleurs. Il est intéressant de constater que, sur le terrain, à l'étranger ou chez nous, ces initiatives connaissent un succès grandissant et demandent à être répliquées.

Parmi d'autres initiatives du service Openado, je citerais aussi la méthode dite des ambassadeurs, dont les résultats sont vraiment encourageants et très bénéfiques pour les élèves. Cette méthode met l'accent sur des dimensions dont nous avons tellement besoin dans les écoles et plus largement dans la société: le sentiment de responsabilité et d'appartenance au groupe ou la bienveillance. Qu'en pensez-vous?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – En matière de prévention et de prise en charge du harcèlement scolaire, il existe une grande variété de méthodes, dont celle de la médiation par les pairs. Ces méthodes ont fait l'objet d'une étude qu'a commandée la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017, et qu'a remise l'expert Benoît Galand. Des éléments peuvent en être retirés.

Fondamentalement, aucune méthode ne se démarque particulièrement des autres en termes de résultats constatés au cœur des situations de harcèlement. Pour la médiation par les pairs, si elle permet de responsabiliser les parties en présence et d'éduquer dans le sens d'une résolution pacifique et argumentée du conflit, elle présuppose que les tenants du conflit sont à égalité. Or la dynamique du harcèlement procède d'une prise de pouvoir par l'auteur à l'égard de sa victime et repose donc sur une situation inégale. De la sorte, si la médiation par les pairs peut s'inscrire utilement dans une large approche de la justice scolaire, elle présente un écueil trop important pour se montrer efficace à la résolution d'une situation de harcèlement à proprement parler.

Enfin, des expériences conduites sur le terrain, nous pouvons constater que les méthodes d'intervention sont généralement mêlées et donnent lieu à des pratiques combinées ou modifiées par rapport au modèle original. Ne pas se limiter au cadre théorique et laisser ouverte la possibilité de pratiques plurielles semble donc être plus utile. C'est l'approche que nous privilégions, conformément au programme-cadre de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

M. Nicolas Janssen (MR). – Vos précisions sur la médiation par les pairs sont très utiles. Je suis entièrement d'accord avec les limites que vous avez énoncées. Notons tout de même que cette technique ne se limite pas exclusivement au harcèlement.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Manifestation des directrices et directeurs de l'enseignement fondamental», est retirée.

La question orale de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Premier bilan et avenir de la double immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h45.*